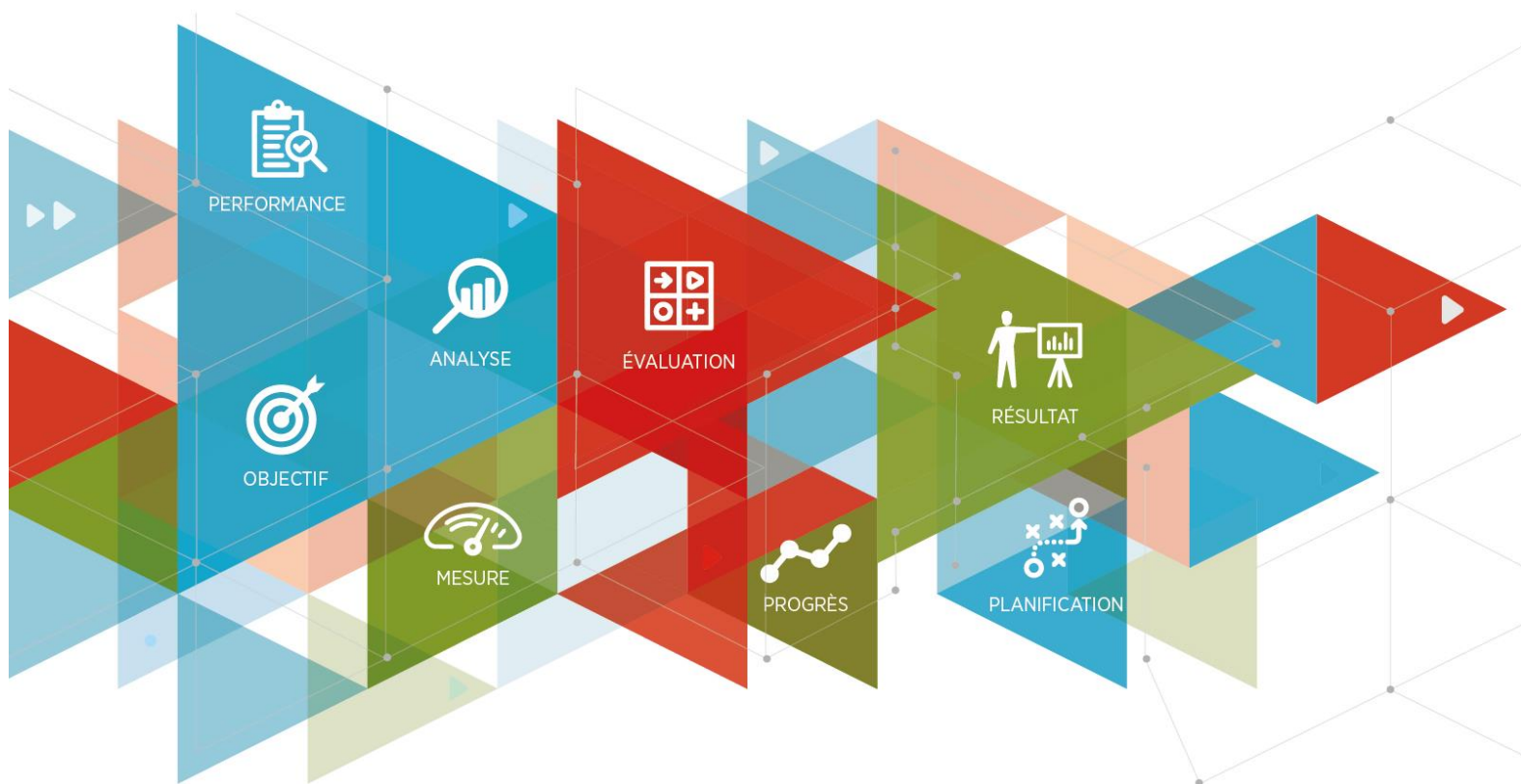


# PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL EN ENTREPRENEURIAT 2017-2022 (PAGE)

## Rapport d'évaluation

Pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2021



# PRÉFACE

## NOTES AU LECTEUR

- 1) Il est à noter que les mesures sanitaires liées à la pandémie de COVID-19 ont affecté le déploiement du plan d'action et, par conséquent, certains résultats durant l'exercice 2020-2021. Lorsque c'est le cas, l'évaluation en fait mention et en tient compte dans l'appréciation du résultat concerné.
- 2) Sauf avis contraire dans le texte, toutes les sommes indiquées sont en dollars canadiens. Les symboles suivants sont utilisés : k\$ pour millier de dollars et M\$ pour million de dollars. Selon l'indicateur considéré, le total des résultats peut comporter une erreur de  $\pm 1$  % pour les pourcentages ou de  $\pm 1$  pour les autres valeurs. Cette erreur s'explique par l'arrondissement des résultats présentés.
- 3) Dans le présent document, le terme « PME » désigne toute petite ou moyenne entreprise de moins de 250 employés, sans tenir compte de son chiffre d'affaires ou de la valeur de ses actifs. Cette définition est plus adaptée au contexte québécois que celle de Statistique Canada (entreprise de moins de 500 employés). En outre, elle correspond à celle qui est en vigueur au sein de l'Union européenne et de l'Organisation de coopération et de développement économiques.
- 4) L'ensemble des liens Internet ont été consultés en août 2021 et ils sont identifiables [en bleu clair](#).

*L'évaluation des résultats du Plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat (PAGE) 2017-2022, qui prend fin le 31 mars 2022, est réalisée à la demande du Secrétariat du Conseil du trésor (SCT), qui souhaite disposer du rapport d'évaluation au plus tard le 28 janvier 2022. Elle est aussi réalisée à la demande du secteur responsable au ministère de l'Économie et de l'Innovation, soit le Secteur de l'entrepreneuriat et de la compétitivité des entreprises et des régions, qui souhaite disposer du rapport d'évaluation à l'automne 2021.*

*L'évaluation porte sur les quatre volets suivants : l'efficacité des mesures mises en place pour atteindre les objectifs du plan d'action, sa pertinence par rapport aux besoins en soutien à l'entrepreneuriat au Québec, l'efficacité de l'aide financière accordée par le gouvernement du Québec, et la conformité de sa mise en œuvre par rapport au plan initial de 2017, qui est disponible à cet emplacement sur le site Internet du Ministère. Chacun de ces volets fait l'objet d'un chapitre dans ce rapport.*

*Dans son cadre financier, établi en 2017, le PAGE représentait une intervention totale de 346 M\$, soit un budget initial de 162 M\$ auquel s'ajoutent 184 M\$ d'investissements prévus de partenaires privés.*

*Le budget initial de 162 M\$ a été révisé à 180 M\$ durant la mise en œuvre du plan d'action. Au 31 mars 2021, soit après quatre ans de mise en œuvre, l'aide financière accordée dans le cadre du plan d'action est de 141 M\$, ce qui correspond à 78 % du budget révisé de 180 M\$.*

*Cette évaluation a été réalisée conformément à la Politique ministérielle d'évaluation de programme et à la Charte d'évaluation de programme, disponibles à l'adresse suivante : [www.Québec.ca](http://www.Québec.ca).*

## AUTEUR DU RAPPORT

### **Christophe Marchal**

Évaluateur en chef  
Recherche et rédaction

Direction des programmes et de l'évaluation  
Ministère de l'Économie et de l'Innovation

Ce document est disponible  
sur demande auprès de cette direction.

## POUR NOUS JOINDRE

Direction des programmes et de l'évaluation  
Ministère de l'Économie et de l'Innovation

710, place D'Youville, 7<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 4Y4  
Téléphone : 418 691-5698, poste 5964

### **Pour plus d'information :**

[evaluation@economie.gouv.qc.ca](mailto:evaluation@economie.gouv.qc.ca)

# REMERCIEMENTS

---

Le présent document est le fruit de la collaboration de plusieurs personnes sans lesquelles les travaux n'auraient pu être menés à leur terme. À cet égard, nous tenons à remercier toutes les personnes associées de près ou de loin à la réalisation du présent rapport d'évaluation, notamment le personnel de la Direction des créneaux d'excellence et de l'entrepreneuriat (DCEE) au Secteur de l'entrepreneuriat et de la compétitivité des entreprises et des régions (ECER) du ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI), pour sa collaboration diligente.

Nos remerciements sincères sont adressés à M. Pierre Bisson, économiste à la Direction des politiques et de l'analyse économiques au Ministère, pour son expertise et son aide à la mesure des effets du PAGE.

Un comité d'évaluation a été constitué à l'occasion du présent mandat, avec pour objectif d'obtenir l'assurance que les constats du rapport d'évaluation sont valides et fidèles à la réalité et que les appréciations de l'évaluateur qui en découlent sont objectives. Plus spécifiquement, les membres du comité, présentés ci-dessous, devaient valider le cadre et le rapport d'évaluation et conseiller l'évaluateur sur l'orientation des travaux et la stratégie générale d'évaluation, tout en apportant un éclairage sur des questions importantes qui pouvaient se poser en cours de réalisation du mandat.

Nous remercions les membres du comité, qui ont été sélectionnés en fonction de leur connaissance de l'écosystème de l'entrepreneuriat du Québec et de leur participation à la conception du Plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat (PAGE) 2017-2022 ou à la mise en œuvre de ses mesures.

## MEMBRES DU COMITÉ D'ÉVALUATION

- **Mauricio Vazquez-Gérin**, conseiller en entrepreneuriat  
Direction des créneaux d'excellence et de l'entrepreneuriat, MEI
- **Christophe Marchal**, évaluateur en chef  
Direction des programmes et de l'évaluation, MEI
- **Marie Morissette**, directrice  
Direction des créneaux d'excellence et de l'entrepreneuriat, MEI
- **Hélène Van Nieuwenhuysse**, directrice  
Direction des initiatives intersectorielles et des mandats spéciaux, Secrétariat à la condition féminine (SCF)
- **Mawana Pongo**, directeur  
Direction des politiques et de l'analyse économiques, MEI
- **Alexandra Takech**, conseillère en entrepreneuriat  
Direction des créneaux d'excellence et de l'entrepreneuriat, MEI

## Observatrices

- **Lorraine Beaulieu**, conseillère experte et chef de l'équipe des programmes  
Direction des programmes et de l'évaluation, MEI
- **Cathia Laroque**, conseillère en égalité  
Direction des initiatives intersectorielles et des mandats spéciaux, SCF

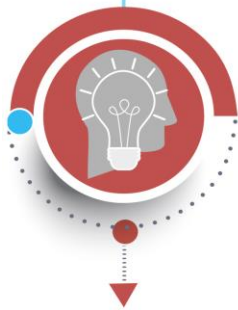
**Sylvie Marcotte, CPA, CA**  
Directrice  
Direction des programmes et de l'évaluation

**Christophe Marchal**  
Évaluateur en chef  
Direction des programmes et de l'évaluation

# SOMMAIRE

Quatre ans après son lancement, les résultats du PAGE sont jugés satisfaisants. Du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2021, 141 M\$ d'aide financière ont été accordés dans le PAGE et il a contribué à 382 M\$ d'investissement de source publique et privée dans l'appui à l'entrepreneuriat, dont 207 M\$ d'investissement de source privée. Les retombées économiques sont évaluées à 159 M\$ et à la création de 4 102 emplois.

L'efficacité du PAGE est satisfaisante et sa pertinence est convaincante. Sa gouvernance et sa mise en œuvre sont jugées conformes aux principes de bonnes pratiques. Le PAGE a contribué à soutenir 24 881 entreprises et 217 613 entrepreneurs dans leurs démarches de développement d'entreprise au Québec.



## A PERTINENCE

- Persistance du besoin de l'intervention de l'État pour soutenir l'entrepreneuriat.
- Adéquation de 75 % des 32 mesures mises en place aux besoins des clientèles visées.
- Cohérence du PAGE et de ses mesures avec la mission du Ministère et les orientations du gouvernement du Québec.
- Absence de chevauchement du PAGE avec d'autres interventions du gouvernement du Québec.
- Persistance de risques de chevauchement entraînant le besoin de poursuivre la vigilance dans ce domaine.



## A EFFICACITÉ

- 76 % des 29 mesures mises en place dans les quatre axes d'intervention ont atteint leurs cibles ou sont en bonne voie de les atteindre d'ici le 31 mars 2022.
- 375 636 jeunes sensibilisés à l'entrepreneuriat, accompagnement de 217 613 entrepreneurs dans leurs démarches, soutien à 24 881 entreprises et appui à 59 organismes d'aide à l'entrepreneuriat.
- Retombées économiques : 159 M\$ en création de richesse au Québec (valeur ajoutée).
- Création d'au moins 4 102 emplois et maintien de 158 emplois.
- 66 830 entreprises créées en trois ans au Québec, la cible de 125 000 entreprises créées d'ici le 31 mars 2022 ne sera pas atteinte.
- Incertitude d'atteindre la cible de 3 500 entreprises à forte croissance (EFC) (3 030 EFC en 2018, dernière année disponible).



## A EFFICIENCE

- Effet de levier de 1,7 sur l'investissement de source privée et publique, soit : 241 M\$ d'investissement de source privée et publique pour 141 M\$ d'aide financière accordée.
- Effet de levier de 1,18 sur l'investissement de source privée, soit 207 M\$ d'investissement de source privée pour 175 M\$ d'investissement de source publique, dont 141 M\$ d'aide financière accordée dans le cadre du PAGE et 34 M\$ d'investissement des autres paliers de gouvernement.



## A CONFORMITÉ

- 91 % des 34 mesures prévues en 2017 mises en œuvre.
- Conformité des dépenses par rapport au budget prévu : au 31 mars 2021, 141 M\$ d'aide accordée et 118 M\$ d'aide versée.
- Gouvernance satisfaisante et suivi efficace des résultats.
- Taux de satisfaction de 82 % des entrepreneurs et entrepreneurs soutenus.
- Suivi imparfaitement réalisé de l'engagement de différencier les résultats selon le genre hommes et femmes : 40 % de conformité dans le suivi des 20 mesures concernées.

Dans une perspective d'amélioration continue, les actions suivantes sont suggérées à la Direction des créneaux d'excellence et de l'entrepreneuriat du Secteur de l'entrepreneuriat et de la compétitivité des entreprises et des régions du Ministère :

- S'assurer que chaque mesure du Plan d'action en entrepreneuriat 2022-2025 répond à des besoins documentés et que celles-ci sont cohérentes avec la consultation publique annoncée en août 2021.
- Continuer à veiller à l'absence de chevauchement concernant l'entrepreneuriat innovant, l'appui aux organismes d'aide à l'entrepreneuriat et l'appui à la formation des entrepreneurs.
- Veiller à l'arrimage du Plan d'action en entrepreneuriat 2022-2025 avec les autres interventions du gouvernement du Québec portant sur l'entrepreneuriat ou la relève entrepreneuriale.
- Améliorer la conformité à l'engagement de différencier les résultats selon le genre féminin ou masculin.

## COMMENTAIRES DE LA DIRECTION RESPONSABLE

---

Le Direction des créneaux d'excellence et de l'entrepreneuriat (DCEE) au Secteur ECER a eu l'occasion de transmettre ses commentaires, reproduits dans la présente section.

*La DCEE accueille favorablement le présent rapport d'évaluation et elle adhère aux améliorations suggérées.*

# TABLE DES MATIÈRES

---

<b>CHAPITRE 1</b> CONTEXTE DE L'ÉVALUATION	1.1 Les objectifs de l'évaluation.....	6
	1.2 La description du plan d'action .....	1
	1.3 Le cadre financier du PAGE .....	3
	1.4 La méthode et la portée de l'évaluation.....	3
<b>CHAPITRE 2</b> EFFICACITÉ DU PAGE	2.1 Critère 1 – Efficacité à atteindre les résultats opérationnels visés (extrants).....	5
	2.2 Critère 2 – Efficacité de l'intervention à atteindre les effets visés .....	16
	2.3 Critère 3 – Retombées économiques du PAGE .....	19
<b>CHAPITRE 3</b> PERTINENCE DU PAGE	3.1 Critère 4 – Adéquation aux besoins en entrepreneuriat.....	20
	3.2 Critère 5 – Cohérence du PAGE avec les orientations du gouvernement .....	22
<b>CHAPITRE 4</b> EFFICIENCE DU PAGE	4.1 Critère 6 – Efficience de l'intervention .....	26
<b>CHAPITRE 5</b> CONFORMITÉ DE LA MISE EN ŒUVRE DU PAGE	5.1 Critère 7 – Conformité opérationnelle et gouvernance.....	27
	5.2 Critère 8 – Mobilisation et satisfaction des clientèles soutenues .....	29
<b>CHAPITRE 6</b> CONCLUSIONS DE L'ÉVALUATION	6.1 Appréciation générale des résultats du PAGE .....	31
	6.2 Réponses aux questions de l'évaluation .....	32
	6.3 Éléments à suivre ou à réviser .....	33
<b>ANNEXES</b>	ANNEXE 1 : Compléments méthodologiques .....	34
	ANNEXE 2 : Compléments d'information .....	39

# CHAPITRE 1

## CONTEXTE DE L'ÉVALUATION

### 1.1 LES OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION

Le but de la présente évaluation est d'apprécier les résultats de 34 mesures prévues dans la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat (PAGE) 2017-2022. Conformément à l'Outil d'évaluation des programmes du Secrétariat du Conseil du trésor (SCT), elle examine l'efficacité du PAGE à atteindre les résultats visés, la pertinence de sa réponse aux besoins qui ont motivé son déploiement, son efficience à entraîner des investissements pour le soutien à l'entrepreneuriat, et la conformité de sa mise en œuvre par rapport au plan initial de 2017. Le PAGE couvre les exercices financiers 2017-2018 à 2021-2022. Il a été lancé officiellement en mars 2018 par le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et il se termine le 31 mars 2022. L'examen de ces quatre volets permet de répondre aux quatre questions suivantes :

**1. Les résultats visés sont-ils atteints ou en bonne voie de l'être d'ici à mars 2022? (Efficacité)**

En référence à l'Outil d'évaluation du SCT (page 9), pour répondre à cette question, l'évaluation examine l'efficacité opérationnelle (extrants) et l'efficacité de l'intervention (effets), soit les questions 9, 10 et 11 de la grille du SCT.

**2. La pertinence du PAGE est-elle jugée convaincante? (Pertinence)**

Pour répondre à cette question, l'évaluation examine la pertinence de l'intervention et de la nature de l'intervention, soit les questions 1, 2, 3 et 4 de la grille d'évaluation préconisée par le SCT.

**3. L'efficience de l'aide financière accordée dans le PAGE est-elle satisfaisante? (Efficience)**

Pour répondre à cette question, l'évaluation examine le ratio d'effet de levier de l'aide financière du Ministère.





**4. La mise en œuvre du PAGE a-t-elle été conforme au plan initial de 2017? (Conformité)**

Pour répondre à cette question, l'évaluation examine la conformité opérationnelle et l'efficacité de la gouvernance, soit les questions 6, 7 et 8 de la grille d'évaluation préconisée par le SCT.

La Direction des créneaux d'excellence et de l'entrepreneuriat (DCEE) au Secteur de l'entrepreneuriat et de la compétitivité des entreprises et des régions (ECER) du Ministère est chargée de la coordination et du suivi du PAGE. La Direction des programmes et de l'évaluation (DPE) a été mandatée par le Secteur ECER pour réaliser l'évaluation. La grille d'évaluation utilisée pour répondre à ces quatre questions est présentée au tableau 1.1.

**Tableau 1.1**

**Grille d'évaluation abrégée du Plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat 2017-2022**

Volet	Critères à évaluer	Question
<b>Efficacité</b>		
	1. Efficacité à atteindre les résultats opérationnels visés	1
	2. Efficacité de l'intervention à atteindre les effets visés	1
	3. Retombées économiques du PAGE	1
<b>Pertinence</b>		
	4. Adéquation du PAGE aux besoins en entrepreneuriat	2
	5. Cohérence du PAGE avec les orientations du gouvernement	2
<b>Efficience</b>		
	6. Effet de levier du PAGE sur l'investissement	3
<b>Conformité</b>		
	7. Conformité opérationnelle et gouvernance du PAGE	4
	8. Mobilisation et satisfaction des entreprises et des organismes soutenus	4

### 1.2 LA DESCRIPTION DU PLAN D'ACTION

#### 1.2.1 LA RAISON D'ÊTRE ET LES OBJECTIFS DU PAGE

Les besoins qui ont motivé le PAGE sont précisés aux pages 16 à 19 du document officiel. Sa raison d'être est la suivante : plusieurs générations d'entrepreneurs qui ont eu l'audace de se lancer en affaires ont contribué à bâtir le Québec d'aujourd'hui. Toutefois, le Québec reste confronté à plusieurs défis en matière d'entrepreneuriat, ayant notamment le plus bas taux de création d'entreprises dans le secteur privé au Canada (10,4 % de 2011 à 2015) et un écart important entre les hommes et les femmes pour ce qui est de l'intention d'entreprendre (19,6 % chez les hommes contre 15,3 % chez les femmes durant la période de 2014 à 2016).

# CHAPITRE 1

## CONTEXTE DE L'ÉVALUATION

Dans ce contexte, la raison d'être du PAGE est de contribuer à l'essor et à la réussite d'un plus grand nombre d'entrepreneurs pour assurer la croissance économique du Québec maintenant et dans les années à venir. Il vise à atteindre les deux cibles suivantes d'ici le 31 mars 2022 :

- Création de 125 000 nouvelles entreprises;
- Dénombrement de 3 500 entreprises à forte croissance.

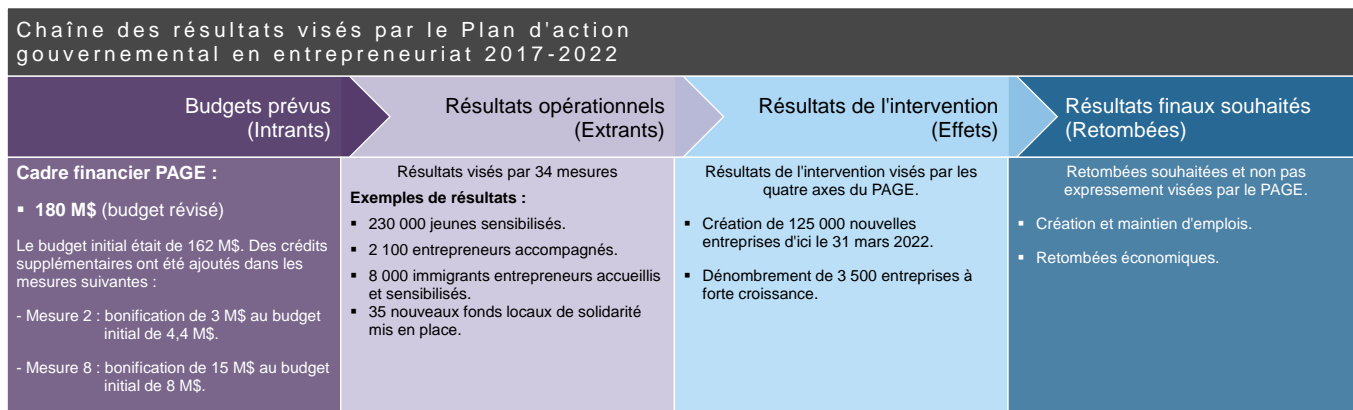
Pour atteindre ces deux cibles, le PAGE prévoit la mise en place de 34 mesures, dont 31 mesures dans quatre axes d'intervention et trois mesures dans un axe complémentaire touchant la mobilisation pour la mise en œuvre du plan d'action. Les objectifs des quatre axes d'intervention du PAGE sont les suivants :

- **Axe 1 : Accompagner l'entrepreneur, de l'intention d'entreprendre à la création et au développement de l'entreprise** (10 mesures prévues).
- **Axe 2 : Reconnaître l'apport de l'entrepreneuriat jeunesse, féminin et de la diversité** (9 mesures prévues).
- **Axe 3 : Valoriser différentes formes d'entrepreneuriat** (3 mesures prévues).
- **Axe 4 : Assurer l'accès à différentes sources de financement** (9 mesures prévues).

L'axe complémentaire prévoit trois mesures en vue de renforcer le rôle des tables d'action en entrepreneuriat, et la concertation dans l'écosystème de l'entrepreneuriat au Québec.

### 1.2.2 LA CHAÎNE DES RÉSULTATS VISÉS PAR LE PAGE

La chaîne des résultats visés par le PAGE est résumée dans le graphique ci-dessous.



### 1.2.3 LA LOGIQUE DE L'INTERVENTION

Le modèle logique du PAGE est détaillé à la section 1.A de l'annexe 1. La logique du PAGE est la suivante :

- L'État intervient pour répondre au besoin de soutenir et d'encourager l'entrepreneuriat, en vue de contribuer à la création d'entreprises au Québec et de participer à son développement économique.
- Pour répondre à ce besoin, le PAGE prévoit la mise en place de 34 mesures, dont 31 mesures dans quatre axes d'interventions visant des résultats opérationnels et trois mesures portant sur la mobilisation des partenaires dans l'écosystème québécois de l'entrepreneuriat. Les cibles des axes d'intervention ont pour objectif de bonifier l'offre d'accompagnement des entrepreneurs, de diversifier le bassin d'entrepreneurs, de valoriser différentes formes d'entrepreneuriat et d'assurer aux entrepreneurs l'accès à différentes formes de financement. Les résultats opérationnels de ces quatre objectifs font l'objet de la section 2.1, au chapitre 2 de ce rapport.
- Ces résultats opérationnels visent à contribuer à l'atteinte des résultats de l'intervention, soit les effets suivants :
  - Création de 125 000 nouvelles entreprises d'ici le 31 mars 2022;
  - Dénombrement de 3 500 entreprises à forte croissance.

Les résultats de l'intervention associés à ces deux cibles d'effets font l'objet de la section 2.2, au chapitre 2 de ce rapport. En conséquence de l'atteinte des résultats visés (extrants et effets), le PAGE souhaite contribuer à des retombées économiques positives et à la création d'emplois. Les résultats associés aux retombées économiques font l'objet de la section 2.3, au chapitre 2 de ce rapport.

# CHAPITRE 1

## CONTEXTE DE L'ÉVALUATION

### 1.3 LE CADRE FINANCIER DU PAGE

Au 31 mars 2021, l'aide accordée dans le cadre du PAGE est de **141 M\$**, tandis que l'aide versée (ou déboursée) est de 118 M\$. Les montants détaillés pour chacune des mesures sont disponibles à la section 1.B de l'annexe 1.

Le tableau 1.2 présente le cadre financier du PAGE et la répartition du budget selon les axes d'intervention.

Le cadre financier du PAGE prévoyait un budget initial de 162 M\$, du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2022. De plus, à son lancement, le PAGE évaluait à 184 M\$ les engagements de source privée dans les fonds d'investissement à mettre en place. Au total, l'investissement prévu dans le PAGE était évalué à 346 M\$, soit un budget de 162 M\$ auquel s'ajoutent 184 M\$ d'investissement de source privée dans six mesures associées aux fonds d'investissement.

Le budget initial de 161,8 M\$ a été révisé à 179,8 M\$ durant la mise en place du plan d'action. Ainsi, des crédits additionnels de 3 M\$ ont été consentis dans la mesure 2 pour le déploiement de l'offre de service de l'École des entrepreneurs du Québec (ÉEQ), et de 15 M\$ dans la mesure 8 pour accélérer la croissance de PME québécoises.

**Tableau 1.2**

#### Cadre financier du Plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat 2017-2022 (en M\$)

Axes d'intervention	Budget initial	Budget révisé	Engagements privés prévus
— Axe 1 – Accompagner l'entrepreneur, de l'intention d'entreprendre à la création et au développement de l'entreprise	79,4	97,4	—
— Axe 2 – Reconnaître l'apport de l'entrepreneuriat jeunesse, féminin et de la diversité	33,7	33,7	—
— Axe 3 – Valoriser différentes formes d'entrepreneuriat	4,7	4,7	—
— Axe 4 – Assurer l'accès à différentes sources de financement, de la création au transfert	37,5	37,5	183,9
— Axe complémentaire – Place aux entrepreneurs	6,5	6,5	—
<b>TOTAL PAGE</b>	<b>161,8</b>	<b>179,8</b>	<b>183,9</b>

Source : Plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat 2017-2022, page 92.

Les années financières sont celles du gouvernement, du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars.

### 1.4 LA MÉTHODE ET LA PORTÉE DE L'ÉVALUATION

La méthode d'évaluation utilise les principes de l'analyse multicritère, qui consiste à établir des critères à évaluer et à y associer des cibles qui permettront de porter un jugement sur l'atteinte des résultats visés. À cet égard, le tableau 1.3 présente les huit critères à évaluer et les 20 cibles associées. L'échelle d'appréciation des résultats est détaillée à la section 1.C de l'annexe 1 – *Échelle d'appréciation des résultats*.

Sur les 34 mesures initialement prévues dans le PAGE, deux mesures ont été annulées, soit la mesure 7 – *Soutien aux compétences managériales* et la mesure 18 – *Soutien à l'intégration et à l'accompagnement des nouveaux entrepreneurs immigrants dans les réseaux d'affaires*. Par conséquent, l'évaluation porte sur les résultats de 32 mesures effectivement mises en place dans le PAGE durant la période évaluée.

La période évaluée est celle du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2021, ce qui correspond aux années financières gouvernementales 2017-2018, 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021. Au besoin, pour simplifier la présentation des informations, la codification suivante est utilisée : 2018, 2019, 2020 et 2021. La portée et les limites de l'évaluation sont détaillées à la section 1.D de l'annexe 1.

Les sources d'information utilisées regroupent les éléments suivants : le suivi de gestion et des résultats du PAGE, la consultation des unités administratives responsables des mesures, les statistiques officielles pertinentes de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), la documentation administrative disponible, et les résultats des enquêtes ou sondages réalisés par le Ministère ou ses partenaires auprès des bénéficiaires des mesures. Plus de détails sont présentés à la section 1.E de l'annexe 1 – *Sources de données*.

Les mesures sanitaires liées à la pandémie de COVID-19 ont affecté le déploiement du PAGE et, par conséquent, certains résultats durant l'exercice 2020-2021. Dans ce contexte, lorsque c'est le cas, l'évaluation en fait mention et en a tenu compte dans l'appréciation des résultats, en considérant aussi les réalisations à venir en 2021-2022.

# CHAPITRE 1

## CONTEXTE DE L'ÉVALUATION

Tableau 1.3

Grille d'évaluation du PAGE avec les critères à évaluer et les résultats visés, d'avril 2017 à mars 2021

Effacité du PAGE
<b>Critère 1 : Efficacité à atteindre les résultats opérationnels visés (extrants)</b>
1. Atteinte ou degré de réalisation d'au moins 80 % dans 7 des 9 mesures mises en place dans l'axe 1.
2. Atteinte ou degré de réalisation d'au moins 80 % dans 6 des 8 mesures mises en place dans l'axe 2.
3. Atteinte ou degré de réalisation d'au moins 80 % dans 2 des 3 mesures mises en place dans l'axe 3.
4. Atteinte ou degré de réalisation d'au moins 80 % dans 7 des 9 mesures mises en place dans l'axe 4.
<b>Critère 2 : Efficacité de l'intervention à atteindre les effets visés</b>
5. Création de 125 000 nouvelles entreprises au 31 mars 2022.
6. Dénombrement de 3 500 entreprises à forte croissance au 31 mars 2022.
7. Réalisations probantes dans chacun des quatre axes d'intervention du plan d'action.
<b>Critère 3 : Retombées économiques du PAGE</b>
8. Obtention de retombées économiques des mesures mises en place.
9. Création et maintien d'emplois au Québec.
Pertinence du PAGE
<b>Critère 4 : Adéquation aux besoins en entrepreneuriat</b>
10. Contribution du PAGE à répondre aux besoins l'ayant justifié et persistance de ces besoins.
11. Réponse adéquate aux besoins des entrepreneurs et des organismes soutenus dans le PAGE.
<b>Critère 5 : Cohérence du PAGE avec les orientations du gouvernement et la mission du MEI</b>
12. Absence de chevauchement des mesures du PAGE avec d'autres interventions du gouvernement.
13. Cohérence du PAGE avec les orientations gouvernementales en soutien à l'entrepreneuriat.
14. Liens logiques entre les mesures mises en place et les objectifs du PAGE.
Efficiency du PAGE
<b>Critère 6 : Effet de levier sur l'investissement</b>
15. Apports de source privée et publique équivalant à au moins 1,5 fois l'aide financière accordée.
16. Investissement de source privée équivalant au montant de l'aide financière accordée dans le PAGE.
Conformité de la mise en œuvre du PAGE
<b>Critère 7 : Conformité opérationnelle et gouvernance</b>
17. Gouvernance conforme aux annonces initiales et suivi efficace des résultats des mesures.
18. Majorité des mesures prévues mises en place et conformité des dépenses par rapport au budget.
<b>Critère 8 : Mobilisation et satisfaction des clientèles soutenues</b>
19. Atteinte des résultats visés dans au moins deux des trois mesures mises en place dans l'axe complémentaire.
20. Satisfaction d'au moins 70 % des entrepreneurs et entrepreneures soutenus par le PAGE.



# CHAPITRE 2

## EFFICACITÉ DU PAGE

### 2.1 CRITÈRE 1

#### EFFICACITÉ À ATTEINDRE LES RÉSULTATS OPÉRATIONNELS VISÉS

##### LES CIBLES

1. Atteinte ou degré de réalisation d'au moins 80 % dans 7 des 9 mesures mises en place dans l'axe 1.
2. Atteinte ou degré de réalisation d'au moins 80 % dans 6 des 8 mesures mises en place dans l'axe 2.
3. Atteinte ou degré de réalisation d'au moins 80 % dans 2 des 3 mesures mises en place dans l'axe 3.
4. Atteinte ou degré de réalisation d'au moins 80 % dans 7 des 9 mesures mises en place dans l'axe 4.

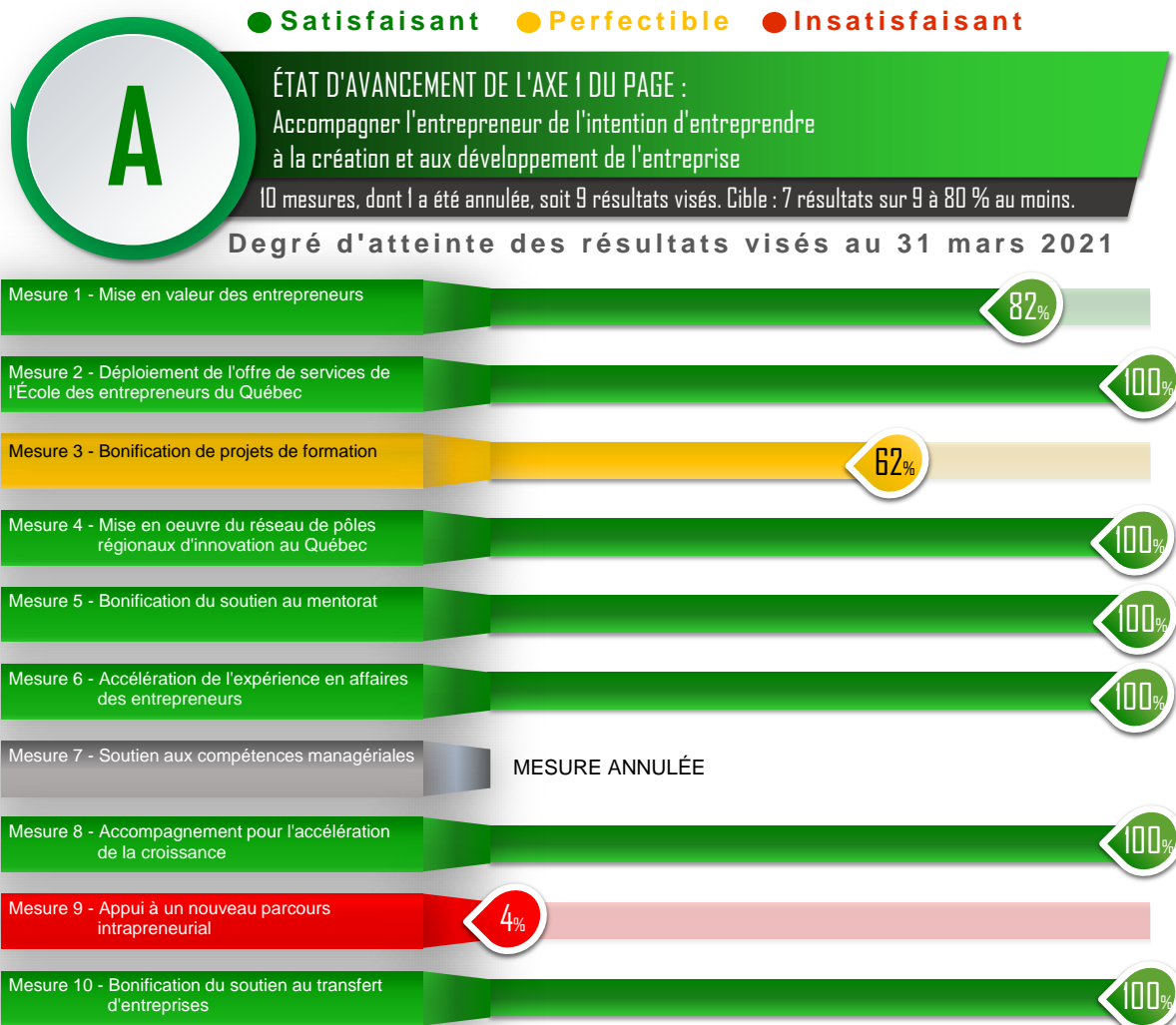
Sauf avis contraire, la source des données utilisée dans les constats des cibles 1, 2, 3 et 4 est le suivi de gestion et des résultats du PAGE, dont les détails sont précisés à la section 1.E de l'annexe 1 de ce rapport.

##### Constats relatifs à la cible 1

Le graphique 2.1 présente l'état d'avancement vers les résultats visés dans l'axe 1 d'intervention du PAGE au 31 mars 2021. L'objectif de l'axe 1 est d'accompagner l'entrepreneur, de l'intention d'entreprendre à la création et au développement de l'entreprise.

##### Graphique 2.1

##### État de situation des résultats visés dans l'axe 1 du PAGE, au 31 mars 2021



Source : Suivi de gestion et des résultats du PAGE. Compilation MEI.



## CHAPITRE 2

### EFFICACITÉ DU PAGE

Les résultats détaillés par mesure reposent sur les constats décrits ci-dessous. Les mesures portant la signature <sup>ADS</sup> indiquent qu'il était prévu de présenter les résultats selon une analyse différenciée hommes-femmes.

- **Mesure 1** : Mise en valeur des entrepreneurs <sup>ads</sup>.

**Cibles sur 5 ans** : 230 000 jeunes sensibilisés et mobilisés; 10 000 entrepreneurs ayant positionné leur projet.

**Résultats au 31 mars 2021** :

- 271 644 jeunes sensibilisés et mobilisés et 6 839 nouveaux entrepreneurs ayant positionné leur projet.
- Parmi les 6 839 nouveaux entrepreneurs : 50 % d'hommes et 50 % de femmes.

Les cibles sont en bonne voie d'être atteintes d'ici le 31 mars 2022, et l'état d'avancement est évalué à 82 % au 31 mars 2021. La mesure a soutenu les éditions du **Défi OSEntreprendre**. La 22<sup>e</sup> édition, prévue en 2020, a reçu 64 325 demandes de participation, mais elle a été annulée en raison de la pandémie de COVID-19. Le Ministère soutient les deux volets suivants du Défi OSEntreprendre : Création d'entreprises et Réussite inc.

- **Mesure 2** : Déploiement de l'offre de service de l'École des entrepreneurs du Québec <sup>ads</sup>.

**Cibles sur 5 ans** : Trois régions desservies et 14 000 entrepreneurs formés.

**Résultats au 31 mars 2021** :

- Offre de service déployée dans huit régions et 21 147 entrepreneurs formés.
- Parmi les entrepreneurs formés : 50 % d'hommes et 50 % de femmes.

Les cibles sont atteintes après quatre années. **L'École des entrepreneurs du Québec (ÉEQ)** a déployé son offre de service dans les régions suivantes : Bas-Saint-Laurent, Mauricie, Montréal, Outaouais, Laurentides, Chaudière-Appalaches, Saguenay-Lac-Saint-Jean et Montérégie. Malgré la pandémie de COVID-19, l'ÉEQ a réussi à poursuivre ses activités en 2020-2021 auprès des entrepreneurs québécois, en mettant en place une plateforme d'apprentissage en ligne, en plus de s'approprier des outils technologiques. Selon son dernier rapport annuel, le taux de satisfaction de sa clientèle d'entrepreneurs et d'entrepreneures est de 86 %.

- **Mesure 3** : Bonification de projets de formation <sup>ads</sup>.

**Cibles sur 5 ans** : 100 000 entrepreneurs informés et sensibilisés et 2 100 entrepreneurs accompagnés.

**Résultats au 31 mars 2021** :

- 78 619 entrepreneurs informés et sensibilisés et 947 entrepreneurs accompagnés. <sup>ads</sup> non disponible.

L'état d'avancement vers les résultats visés est évalué à 62 % après quatre années. La mesure consiste à soutenir plusieurs organismes en vue d'aider les entrepreneurs à saisir plus rapidement les occasions d'affaires que génère le numérique. Les organismes sollicités sont les suivants : l'ÉEQ pour **son initiative Succès-Numérique**, les **Manufacturiers et exportateurs du Québec (MEQ)**, l'**Institut de développement de produits (IDP)** et **SAJE**. Les conventions de subvention avec l'IDP et MEQ se sont terminées le 31 mars 2021 et la convention avec l'ÉEQ pour Succès-Numérique s'est terminée le 20 septembre 2019. Le retard dans l'avancement vers les résultats visés s'explique par la pandémie de COVID-19, qui a eu des répercussions en 2020-2021 sur la fréquentation des formations et ateliers par les entrepreneurs et entrepreneures.

- **Mesure 4** : Mise en œuvre du réseau de pôles régionaux d'innovation au Québec.

**Cibles sur 1 an** : 18 pôles régionaux d'innovation mis en place et un réseau national.

**Résultats au 31 mars 2021** :

- Espaces régionaux d'accélération et de croissance (ERAC) mis en place en septembre 2019.

La cible est atteinte. Les pôles régionaux d'innovation initialement prévus ont été remplacés par les espaces régionaux d'accélération et de croissance (ERAC) **mis en place le 23 septembre 2019**, rendant obsolète la cible de mise en place d'un réseau national. En guise d'exemple, **ERAC Gaspésie** emploie des ingénieurs qui accompagnent les entreprises dans l'optimisation et l'automatisation de leurs opérations.



## CHAPITRE 2

### EFFICACITÉ DU PAGE

- **Mesure 5** : Bonification du soutien au mentorat <sup>ads</sup>.

**Cibles sur 5 ans** : 2 500 entrepreneurs mentorés, 325 mentors recrutés, 3 cellules sectorielles de mentorat.

**Résultats au 31 mars 2021** :

- 2 947 nouveaux entrepreneurs mentorés, 1 714 mentors recrutés, 2 nouvelles cellules sectorielles de mentorat mises en place. À titre d'information, on dénombre 75 cellules de mentorat actives au Québec.
- Parmi les nouveaux entrepreneurs mentorés : 58 % d'hommes et 42 % de femmes.
- Parmi les mentors recrutés : 73 % d'hommes et 27 % de femmes.
- Les cibles sont atteintes. La mesure consiste à soutenir le [Réseau Mentorat](#), un organisme consacré au développement des entrepreneurs par le mentorat, l'écoute et le partage dans toutes les régions du Québec.

- **Mesure 6** : Accélération de l'expérience en affaires des entrepreneurs <sup>ads</sup>.

**Cible sur 5 ans** : 500 entrepreneurs formés.

**Résultats au 31 mars 2021** :

- 1 222 entrepreneurs formés.
- Parmi les entrepreneurs formés : 67 % d'hommes et 33 % de femmes.

Les cibles sont atteintes après quatre années. La mesure soutient l'École d'entrepreneurship de Beauce (EEB). Malgré les incidences négatives de la pandémie de COVID-19 sur ses activités en 2020-2021, EEB a réussi à adapter ses services et ses formations, notamment avec le passage au virtuel. En 2019-2020, EEB a conduit un sondage de satisfaction auprès des entrepreneurs formés et le taux de satisfaction dépassait 93 %.

- **Mesure 7** : Soutien aux compétences managériales <sup>ads</sup>.

**Cible sur 4 ans** : 80 entrepreneurs formés ou accompagnés.

**Résultats au 31 mars 2021** :

- Mesure annulée – crédits transférés dans la mesure 6.  
La mesure n'a pas été mise en place. Par conséquent, l'appréciation des résultats n'est pas pertinente.

- **Mesure 8** : Accompagnement pour l'accélération de la croissance.

**Cible sur 4 ans** : 185 mandats d'accompagnement d'entreprises.

**Résultats au 31 mars 2021** :

- 789 mandats d'accompagnement d'entreprises réalisés.

La cible est atteinte. La mesure a soutenu [Inno-centre](#) et le [Mouvement des accélérateurs d'innovation du Québec \(MAIN\)](#), deux organismes d'aide à l'accompagnement de PME innovantes pour qu'elles accélèrent leur croissance. Dans le cadre de la mesure du PAGE, Inno-centre et son réseau de 110 conseillers, experts et entrepreneurs ont accompagné 618 entreprises dans l'ensemble des régions du Québec afin de développer leurs stratégies d'affaires et financières et d'augmenter leur chiffre d'affaires. De 2018 à 2020, le MAIN a réalisé le [projet PMEit](#), un service d'accélération qui a aidé 171 entreprises à passer de la phase de commercialisation à la phase de croissance, grâce à l'accompagnement par un réseau d'experts.

- **Mesure 9** : Appui à un nouveau parcours intrapreneurial <sup>ads</sup>.

**Cible sur 4 ans** : 240 projets entrepreneuriaux accompagnés.

**Résultats au 31 mars 2021** :

- 9 projets entrepreneuriaux accompagnés.
- Information <sup>ads</sup> non disponible.

La cible ne sera pas atteinte, car l'état d'avancement est de 4 % après quatre ans. En 2018-2019, une cohorte de 19 personnes ont participé au parcours de formation soutenu dans le cadre de la mesure. Dans cette cohorte, il y a eu 9 projets intrapreneuriaux accompagnés, et le taux de satisfaction obtenu était de 7 sur 9 intrapreneurs. Parmi les neuf projets intrapreneuriaux accompagnés, six avaient un profil organisationnel et trois, un profil familial. Cependant, la mesure a pris fin en avril 2020, en raison de la difficulté à atteindre la cible initialement prévue.



## CHAPITRE 2

### EFFICACITÉ DU PAGE

- **Mesure 10** : Bonification du soutien au transfert d'entreprise <sup>ads</sup>.

**Cibles sur 5 ans** : 25 000 entrepreneurs sensibilisés, 12 000 cédants et repreneurs accompagnés.

**Résultats au 31 mars 2021** :

- 54 315 entrepreneurs sensibilisés, 13 146 cédants et repreneurs accompagnés.
- Information <sup>ads</sup> non disponible.

Les cibles sont atteintes après quatre années. La mesure a soutenu le [Centre de transfert des entreprises du Québec \(CTEQ\)](#), dont la mission est d'accompagner des cédants et des repreneurs d'entreprises. La reprise d'entreprises permet d'éviter leur fermeture et de sauvegarder les emplois lorsque l'entrepreneur quitte ses fonctions. À titre d'exemple, les cas suivants sont représentatifs de cas à succès : [La Presse \(mars 2021\)](#).

#### Constats relatifs à la cible 2

Le graphique 2.2 présente l'état d'avancement vers les résultats visés dans l'axe 2 du PAGE au 31 mars 2021. L'objectif de l'axe 2 est de reconnaître l'apport de l'entrepreneuriat jeunesse, féminin et de la diversité.

- **Mesure 11** : Soutien aux projets entrepreneuriaux au primaire et au secondaire.

**Cibles sur 1 an** : 5 000 élèves participant à la réalisation de projets entrepreneuriaux, 600 projets entrepreneuriaux réalisés.

**Résultats au 31 mars 2021** :

- 157 722 élèves ayant participé à des projets entrepreneuriaux et 2 107 projets entrepreneuriaux réalisés.

Les cibles sont atteintes, et la mesure a pris fin le 31 mars 2020. La mesure est liée au [Programme de sensibilisation à l'entrepreneuriat](#) du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES). La mesure a soutenu les commissions scolaires pour qu'elles encouragent la réalisation de projets entrepreneuriaux dans les établissements scolaires en vue d'offrir aux jeunes l'occasion de vivre une première expérience entrepreneuriale, et développent la culture entrepreneuriale à l'école.

- **Mesure 12** : Sensibilisation à l'entrepreneuriat en formation professionnelle <sup>ads</sup>.

**Cibles sur 5 ans** : 1 500 élèves sensibilisés, 20 programmes d'études analysés pour intégrer des éléments de sensibilisation à l'entrepreneuriat.

**Résultats au 31 mars 2021** :

- 428 élèves sensibilisés et dix programmes d'études analysés.
- Information <sup>ads</sup> non disponible.

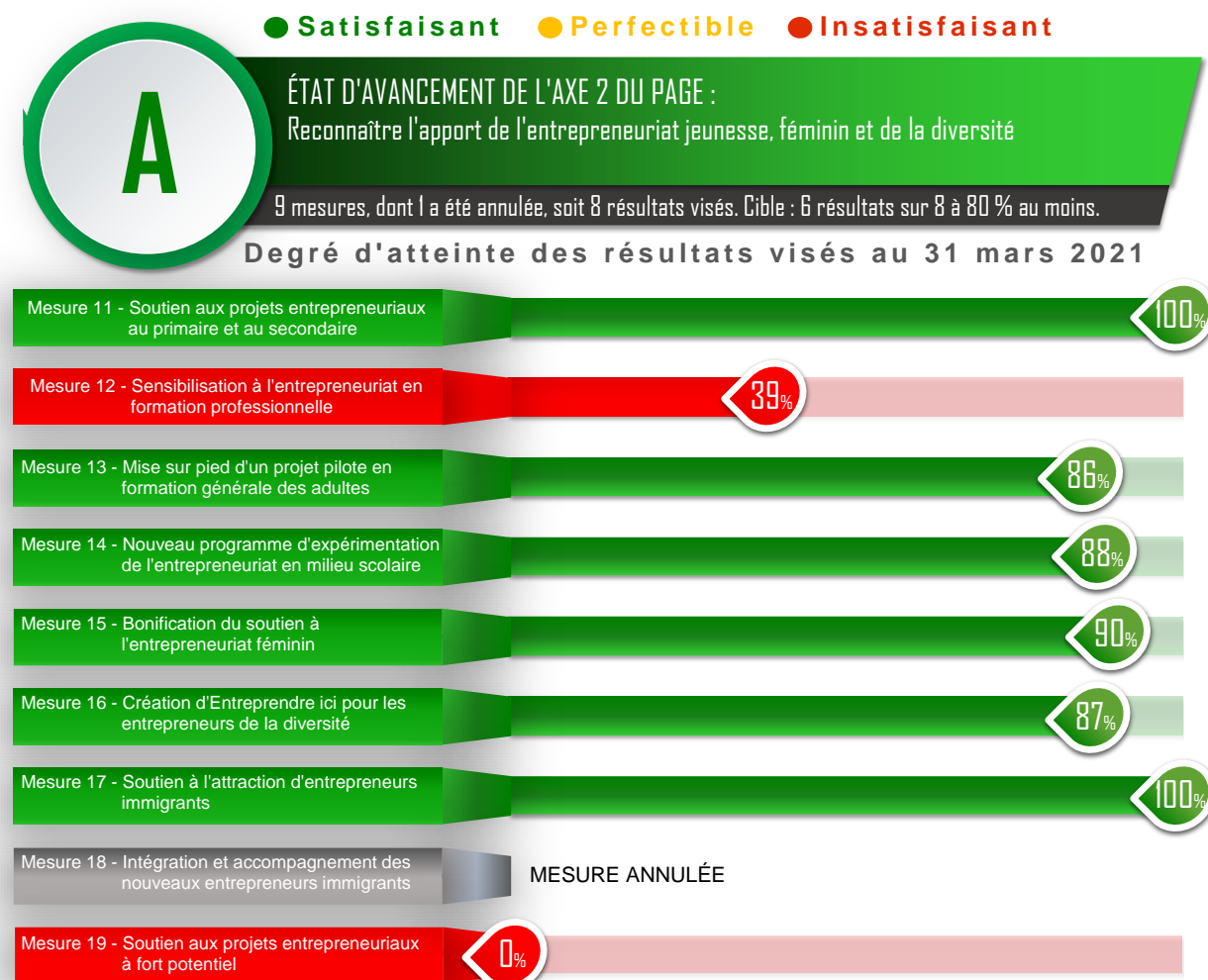
La pandémie de COVID-19 a affecté l'état d'avancement vers les résultats visés, qui est évalué à 39 % après quatre ans. L'atteinte des cibles d'ici le 31 mars 2022 est incertaine. La mesure invite les centres de formation professionnelle à réviser leurs programmes d'études en vue d'analyser la pertinence d'y intégrer des éléments de sensibilisation à l'entrepreneuriat. Dix programmes d'études ont été analysés et il est prévu de poursuivre la révision de 13 programmes d'études en 2021-2022, en vue d'y intégrer la sensibilisation à l'entrepreneuriat.

# CHAPITRE 2

## EFFICACITÉ DU PAGE

### Graphique 2.2

État de situation des résultats visés dans l'axe 2 du PAGE, au 31 mars 2021



Source : Suivi de gestion et des résultats du PAGE. Compilation MEI.

- **Mesure 13** : Mise sur pied d'un projet pilote en formation générale des adultes <sup>ads</sup>.

**Cible sur 5 ans** : 270 étudiants sensibilisés.

**Résultats au 31 mars 2021** :

- 231 étudiants sensibilisés.
- Information <sup>ads</sup> non disponible.

Les cibles sont en bonne voie d'être atteintes d'ici le 31 mars 2022 et l'état d'avancement est évalué à 86 % au 31 mars 2021. Cette mesure s'adresse aux adultes qui effectuent un retour en formation générale pour l'obtention de préalables à la formation professionnelle ou du diplôme d'études secondaires. En 2018-2019, une première année d'expérimentation s'est déroulée dans 12 centres d'éducation aux adultes, en vue d'éveiller et de sensibiliser les étudiants à l'entrepreneuriat. En 2019-2020, une deuxième année d'expérimentation a eu lieu dans dix commissions scolaires, et le matériel didactique a été intégré au contenu de la formation générale des adultes.



## CHAPITRE 2

### EFFICACITÉ DU PAGE

- **Mesure 14** : Nouveau programme d'expérimentation de l'entrepreneuriat en milieu scolaire <sup>ads</sup>.  
**Cibles annuelles** : Mise en place de dix projets en formation professionnelle, réalisation d'un projet dans chacune des 69 commissions scolaires.  
**Résultats au 31 mars 2021** :
  - 20 projets en formation professionnelle et un projet réalisé annuellement dans 61 commissions scolaires.
  - Information <sup>ads</sup> non disponible.  
Les cibles sont en bonne voie d'être atteintes d'ici le 31 mars 2022 et l'état d'avancement vers les résultats visés est évalué à 88 %. Le MEES a dénombré la participation de 500 écoles dans 61 commissions scolaires. Le Ministère mentionne qu'aucune donnée <sup>ADS</sup> n'est possible, puisqu'il ne recueille pas de données relatives aux élèves participant aux projets.
- **Mesure 15** : Bonification du soutien à l'entrepreneuriat féminin.  
**Cibles sur 5 ans** : 15 000 femmes accompagnées, 20 M\$ en financement réalisé en prêts ou en capitaux propres.  
**Résultats au 31 mars 2021** :
  - 54 119 femmes entrepreneures accompagnées et 16,3 M\$ de financement accordé en prêts ou capitaux propres. Les cibles sont en bonne voie d'être atteintes d'ici le 31 mars 2022, et l'état d'avancement vers les résultats visés est évalué à 90 %. La mesure est réalisée par **Femmessor**, un organisme très actif auprès des entrepreneures du Québec, et les résultats obtenus après quatre ans témoignent de son efficacité.
- **Mesure 16** : Création d'Entreprendre ici pour les entrepreneurs de la diversité <sup>ads</sup>.  
**Cible sur 4 ans** : 8 000 immigrants entrepreneurs accueillis et sensibilisés.  
**Résultats au 31 mars 2021** :
  - 6 947 immigrants entrepreneurs accueillis et sensibilisés.
  - Parmi ces entrepreneurs : 47 % d'hommes et 53 % de femmes.  
La cible est en bonne voie d'être atteinte d'ici le 31 mars 2022, et l'état d'avancement vers les résultats visés est évalué à 87 %. **Entreprendre ici** a débuté ses activités en 2018, et l'organisme développe son offre de service dans les régions du Québec. En trois ans d'activités, l'organisme a accueilli et sensibilisé 4 665 immigrants entrepreneurs, et il en a accompagné 2 282 autres dans leurs projets. La pandémie de COVID-19 a limité les activités d'accueil et de sensibilisation en 2020-2021. Cependant, l'organisme a réussi à diriger 2 992 personnes vers l'écosystème entrepreneurial depuis le début de ses activités.
- **Mesure 17** : Soutien à l'attraction d'entrepreneurs immigrants <sup>ads</sup>.  
**Cible sur 3 ans** : 130 entrepreneurs prospectés.  
**Résultats au 31 mars 2021** :
  - 253 entrepreneurs prospectés.
  - Information <sup>ads</sup> non disponible.  
Les cibles sont atteintes et la mesure est terminée. La mesure a appuyé un projet pilote réalisé par Montréal International et par Québec International. Le projet avait pour objectif de reconnaître et d'attirer des entrepreneurs immigrants, au stade de l'amorçage et du démarrage, souhaitant créer une entreprise au Québec dans des secteurs ciblés, par exemple l'intelligence artificielle. Montréal International a prospecté 125 jeunes pousses et réalisé 27 projets qui ont contribué à la création de 150 emplois au Québec. Québec international a réalisé 118 accueils d'entrepreneurs internationaux, 17 missions de promotion et de prospection, et a accompagné la réalisation de 16 projets d'implantation d'entreprises qui représentent 23,1 M\$ d'investissement et 129 emplois.
- **Mesure 18** : Soutien à l'intégration et à l'accompagnement des nouveaux entrepreneurs immigrants <sup>ads</sup>.  
**Cible sur 2 ans** : 100 entrepreneurs mis en réseau.  
**Résultats au 31 mars 2021** :
  - Mesure annulée.  
La mesure n'a pas été mise en place. Par conséquent, l'appréciation des résultats n'est pas pertinente.



## CHAPITRE 2

### EFFICACITÉ DU PAGE

- **Mesure 19** : Soutien aux projets entrepreneuriaux à fort potentiel <sup>ads</sup>.

**Cible sur 2 ans** : 20 entrepreneurs accompagnés.

**Résultats au 31 mars 2021** :

- Aucun entrepreneur accompagné.
- Information <sup>ads</sup> non disponible.

La mesure n'a pas démarré et il est peu probable que la cible soit atteinte.

#### Constats relatifs à la cible 3

Le graphique 2.3 présente l'état d'avancement vers les résultats visés dans l'axe 3 du PAGE au 31 mars 2021. L'objectif de l'axe 3 est de valoriser différentes formes d'entrepreneuriat.

- **Mesure 20** : Orienter le développement de l'écosystème startup grâce à des données probantes <sup>ads</sup>.

**Cible sur 5 ans** : 3 portraits réalisés.

**Résultats au 31 mars 2021** :

- 2 portraits réalisés.
- Information <sup>ads</sup> non disponible.

La cible est en bonne voie d'être atteinte d'ici le 31 mars 2022, et l'état d'avancement vers les résultats visés est évalué à 80 %. Deux portraits ont été réalisés, et un autre portrait est prévu à l'automne 2021. Une version préliminaire de ce troisième portrait a été présentée au Ministère en mai 2021. La mesure suscite de l'intérêt du côté des universités afin de mieux connaître et de documenter l'écosystème des startups au Québec.

- **Mesure 21** : Propulser le Startupfest ici et à l'international.

**Cibles sur 5 ans** : 45 000 visiteurs, 2 000 investisseurs, 1 000 startups provenant des régions du Québec.

**Résultats au 31 mars 2021** :

- 17 483 visiteurs, 311 investisseurs, 1 178 startups québécoises ayant participé au Startupfest.

L'atteinte des cibles est en retard, et l'état d'avancement vers les résultats visés est évalué à 57 %. La pandémie de COVID-19 a eu des incidences négatives sur la tenue du **Startupfest**. Ainsi, deux éditions seulement ont été tenues, dont l'édition 2020, qui a été réalisée en mode virtuel. L'édition 2021 n'a pas eu lieu.

#### Graphique 2.3

État de situation des résultats visés dans l'axe 3 du PAGE, au 31 mars 2021



Source : Suivi de gestion et des résultats du PAGE. Compilation MEI.

**Mesure 22** : Bonification de l'accompagnement en entrepreneuriat collectif <sup>ads</sup>.



## CHAPITRE 2

### EFFICACITÉ DU PAGE

**Cibles sur 5 ans** : 1 200 entrepreneurs formés, 85 coopératives accompagnées, 25 projets accompagnés.

**Résultats au 31 mars 2021** :

- 72 coopératives accompagnées, 25 projets accompagnés ou en cours d'accompagnement.
- Information <sup>ads</sup> disponible uniquement pour les formations MPA, soit 41 femmes et 14 hommes formés.

Les cibles sont en bonne voie d'être atteintes d'ici le 31 mars 2022, et l'état d'avancement vers les résultats visés est évalué à 92 %. La cible de 1 200 entrepreneurs qui était liée aux formations Meilleures pratiques d'affaires (MPA) est devenue obsolète à la suite de la [réforme d'Investissement Québec \(IQ\)](#) réalisée en juin 2020. L'offre MPA a formé 55 entrepreneurs jusqu'à la réforme d'IQ. Concernant les projets accompagnés, 18 étaient terminés au 31 mars 2021, et 7 autres étaient en cours de réalisation.

#### Constats relatifs à la cible 4

Le graphique 2.4 présente l'état d'avancement vers les résultats visés dans l'axe 4 du PAGE au 31 mars 2021. L'objectif de l'axe 4 est d'assurer l'accès à différentes sources de financement, de la création au transfert.

- **Mesure 23** : Développement et régionalisation du microcrédit.

**Cible sur 5 ans** : Offre de services étendue dans 4 nouvelles régions administratives.

**Résultats au 31 mars 2021** :

- Deux nouvelles régions desservies et deux nouvelles régions sur le point de l'être en 2021-2022.

La cible est en bonne voie d'être atteinte d'ici le 31 mars 2022, et l'état d'avancement vers les résultats visés est évalué à 80 %. La mesure a soutenu le développement de l'offre en microcrédit dans les régions du Centre-du-Québec et de Lanaudière, et l'offre sera étendue en 2021-2022 aux régions du Nord-du-Québec et de l'Abitibi-Témiscamingue. La mesure appuie l'accompagnement et le financement de proximité aux entrepreneurs en démarrage qui n'ont pas accès à du financement traditionnel.

- **Mesure 24** : Attribution de bourses d'honneur en soutien aux entrepreneurs <sup>ads</sup>.

**Cibles sur 4 ans** : 350 entrepreneurs soutenus, 1 entrepreneur de la diversité sur 4 entrepreneurs soutenus.

**Résultats au 31 mars 2021** :

- Au total, 312 entrepreneurs soutenus, dont 75 entrepreneurs de la diversité, soit 24 % des entrepreneurs soutenus.
- Information <sup>ads</sup> non disponible.

Les cibles sont en bonne voie d'être atteintes d'ici le 31 mars 2022, et l'état d'avancement vers les résultats visés est évalué à 87 %. La mesure consiste à offrir des bourses d'honneur d'une valeur maximale de 25 k\$ à des entrepreneurs de 18 à 25 ans. À cet égard, le MEI dispose d'ententes avec la [Fondation de l'entrepreneurship](#) et avec [Entreprendre ici](#). Les lauréats des bourses reçoivent également un an de mentorat du [Réseau Mentorat](#). Les trois premières éditions des Bourses d'honneur du MEI ont permis de soutenir 312 entreprises, dont 75 issues de la diversité. Les bourses sont offertes aux entreprises en phase de développement, qui ont conclu des ventes depuis au moins un an. La bourse permet aux lauréats de saisir des occasions pour la croissance de leur entreprise. Quelques exemples de réussites sont disponibles à ces emplacements : [cas 1](#), [cas 2](#), [cas 3](#).

- **Mesure 25** : Déploiement des fonds locaux de solidarité dans tout le Québec.

**Cible sur 5 ans** : 35 nouveaux fonds locaux de solidarité mis en place.

**Résultats au 31 mars 2021** :

- 18 nouveaux fonds créés ou en voie de l'être et 17 nouveaux fonds en cours de création.

Les cibles sont en bonne voie d'être atteintes d'ici le 31 mars 2022, et l'état d'avancement vers les résultats visés est évalué à 80 %. La mesure consiste à déployer le réseau des fonds locaux de solidarité (FLS) dans les 35 MRC non couvertes du Québec. Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, aucun nouveau FLS n'a été créé en 2020-2021. Cependant, il est prévu de créer 17 FLS en 2021-2022, qui viendront s'ajouter aux 18 autres FLS créés dans le cadre de la mesure.

# CHAPITRE 2

## EFFICACITÉ DU PAGE

- **Mesure 26** : Appuyer les coopératives par l'entremise du fonds Essor et Coopération.

**Cible sur 5 ans** : Investissement de 7 M\$ par année.

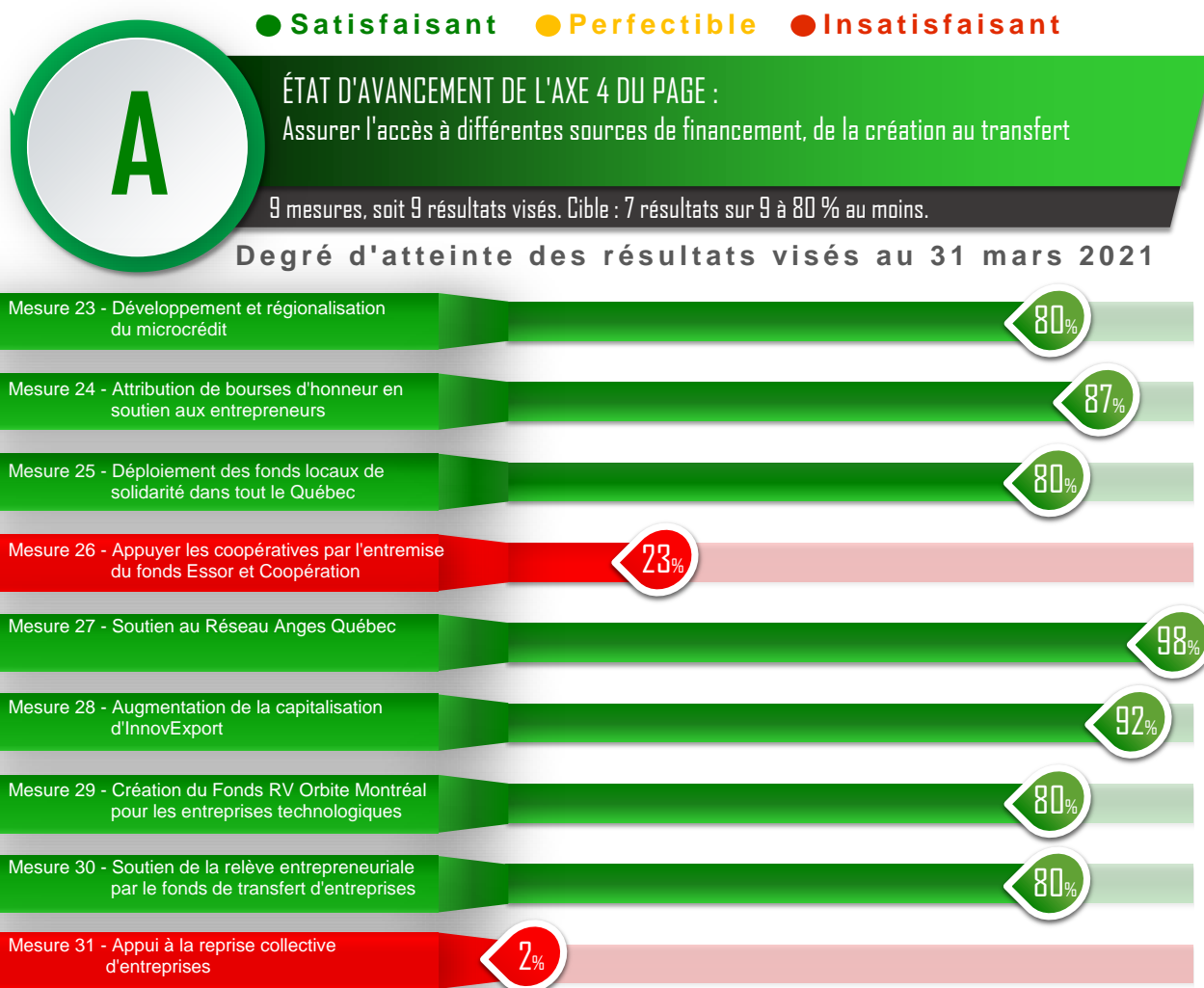
**Résultats au 31 mars 2021** :

- Investissement de 8,2 M\$ au total en quatre ans.

La cible ne sera pas atteinte d'ici le 31 mars 2022. Après quatre ans, la mesure a donné lieu à un investissement de 8,2 M\$ au total, ce qui correspond à 23 % de l'investissement total de 35 M\$ visé en cinq ans.

### Graphique 2.4

État de situation des résultats visés dans l'axe 4 du PAGE, au 31 mars 2021



Source : Suivi de gestion et des résultats du PAGE. Compilation MEI.

- **Mesure 27** : Soutien au réseau Angés Québec <sup>ads</sup>.

**Cibles sur 5 ans** : 250 membres, 25 projets financés en moyenne annuellement.

**Résultats au 31 mars 2021** :

- 245 membres et 54 projets financés en moyenne annuellement, soit 217 projets au total en quatre ans.
- Parmi les membres du réseau Angés Québec, on compte 82 % d'hommes et 18 % de femmes.

Les cibles sont en bonne voie d'être atteintes d'ici le 31 mars 2022, et l'état d'avancement vers les résultats visés est évalué à 98 %. La mesure appuie **Angés Québec** en vue d'offrir aux entrepreneurs technologiques



## CHAPITRE 2

### EFFICACITÉ DU PAGE

---

le soutien d'anges investisseurs. Les résultats d'Anges Québec témoignent de son efficacité à atteindre les cibles.

- **Mesure 28** : Augmentation de la capitalisation d'Innovexport <sup>ads</sup>.

**Cible sur 5 ans** : 50 projets financés au cours de la période d'investissement du fonds.

**Résultats au 31 mars 2021** :

- 46 projets financés.
- Information <sup>ads</sup> non disponible.

Les cibles sont en bonne voie d'être atteintes d'ici le 31 mars 2022, et l'état d'avancement vers les résultats visés est évalué à 92 %. Le **Fonds Innovexport** a été mis sur pied pour aider de nouveaux entrepreneurs. Il compte sur l'appui du G25, constitué de 25 entrepreneurs chevronnés qui aident ces entrepreneurs à atteindre leurs objectifs. Au 31 mars 2021, 46 investissements ont été réalisés au sein de 16 entreprises.

- **Mesure 29** : Création du fonds RV Orbite Montréal pour les entreprises technologiques <sup>ads</sup>.

**Cible sur 5 ans** : 30 investissements réalisés en moyenne annuellement au cours de la période d'investissement du fonds.

**Résultats au 31 mars 2021** :

- 32 investissements réalisés en moyenne annuellement.
- Information <sup>ads</sup> non disponible.

Les cibles sont en bonne voie d'être atteintes d'ici le 31 mars 2022, et l'état d'avancement vers les résultats visés est évalué à 80 %. Le fonds **RV Orbite Montréal** a été mis en place dans le cadre du budget 2017-2018 du gouvernement du Québec et il a été placé sous la responsabilité d'Investissement Québec. Le fonds a été pleinement opérationnel en 2018-2019, et après trois ans d'activités, il a soutenu 32 projets en moyenne par année.

- **Mesure 30** : Soutien de la relève entrepreneuriale par le Fonds de transfert d'entreprise du Québec.

**Cible sur 5 ans** : 20 projets financés en moyenne annuellement durant la période d'investissement du fonds.

**Résultats au 31 mars 2021** :

- 15 projets financés en moyenne annuellement durant la période d'investissement du fonds.

Les cibles sont en bonne voie d'être atteintes d'ici le 31 mars 2022, et l'état d'avancement vers les résultats visés est évalué à 80 %. Le **Fonds de transfert d'entreprise du Québec** a pour objectif de soutenir la relève entrepreneuriale et de favoriser le transfert d'entreprise au Québec. Il priorise un financement sous forme de prêts, qui peuvent servir à financer une partie du solde débiteur lors d'un transfert. Sous une nouvelle mouture, la période d'investissement du fonds a débuté en 2018-2019, ce qui donne 2,5 ans de résultats.

- **Mesure 31** : Appui à la reprise collective d'entreprises.

**Cibles sur 5 ans** : 100 projets de reprise collective, 3 000 emplois maintenus

**Résultats au 31 mars 2021** :

- 4 projets de reprises collectives et 29 emplois maintenus.

Les cibles ne seront probablement pas atteintes d'ici le 31 mars 2022, et l'état d'avancement vers les résultats visés est évalué à 2 %. La mesure appuie le Programme d'appui à la reprise collective (PARC). Le Ministère prévoit de réviser le cadre normatif du programme en 2021-2022.



## CHAPITRE 2

### EFFICACITÉ DU PAGE

#### AVIS

#### COMMENTAIRES DE L'ÉVALUATEUR RELATIFS AU CRITÈRE 1



**Les résultats sont jugés satisfaisants**, car les quatre cibles sont atteintes.

- Ⓐ **La cible 1 est atteinte.** Sept des neuf mesures mises en place ont atteint leurs résultats visés ou sont en bonne voie de les atteindre d'ici le 31 mars 2022. La mesure 7 a été annulée avant sa mise en place et par conséquent, ne peut pas être jugée. Dans la mesure 3 – *Bonification des projets de formation*, il est peu probable que les cibles soient atteintes d'ici au 31 mars 2022, car les conventions de subvention avec les trois organismes partenaires sont terminées. Les cibles de la mesure 9 – *Appui à un nouveau parcours intrapreneurial* ne seront pas atteintes, car la convention de subvention avec l'organisme partenaire a été résiliée en avril 2020.
- Ⓐ **La cible 2 est atteinte.** Six des huit mesures mises en place ont atteint leurs résultats visés ou sont en bonne voie de les atteindre d'ici le 31 mars 2022. La mesure 18 a été annulée avant sa mise en place et par conséquent, ne peut pas être jugée. La mesure 12 se poursuit en 2021-2022, malgré un retard marqué par rapport à son état d'avancement vers ses cibles. La mesure 19 n'a pas démarré. Par conséquent, il est peu probable d'atteindre les cibles.
- Ⓐ **La cible 3 est atteinte.** Deux des trois mesures mises en place sont en bonne voie d'atteindre les résultats visés d'ici le 31 mars 2022. Dans la mesure 21, associée au Startupfest, le retard constaté s'explique par la pandémie de COVID-19. En ce sens, la pertinence et l'efficacité du Startupfest ne sont pas remises en cause.
- Ⓐ **La cible 4 est atteinte.** Sept des neuf mesures mises en place sont en bonne voie d'atteindre les résultats visés d'ici le 31 mars 2022. Deux mesures, soit les mesures 26 et 31, n'atteindront probablement pas leurs cibles d'ici à mars 2022, en raison de leur état d'avancement.

### 2.2 CRITÈRE 2

#### EFFICACITÉ DE L'INTERVENTION À ATTEINDRE LES EFFETS VISÉS

##### LES CIBLES

5. Création de 125 000 nouvelles entreprises au 31 mars 2022.
6. Dénombrement de 3 500 entreprises à forte croissance au 31 mars 2022.
7. Réalisations probantes dans chacun des quatre axes d'intervention du plan d'action.

##### Constats relatifs à la cible 5

Le graphique 2.5 présente les résultats obtenus jusqu'en 2020 et les résultats requis pour atteindre la cible au 31 mars 2022. La méthodologie de l'analyse est détaillée à l'annexe 2, section 2.A.

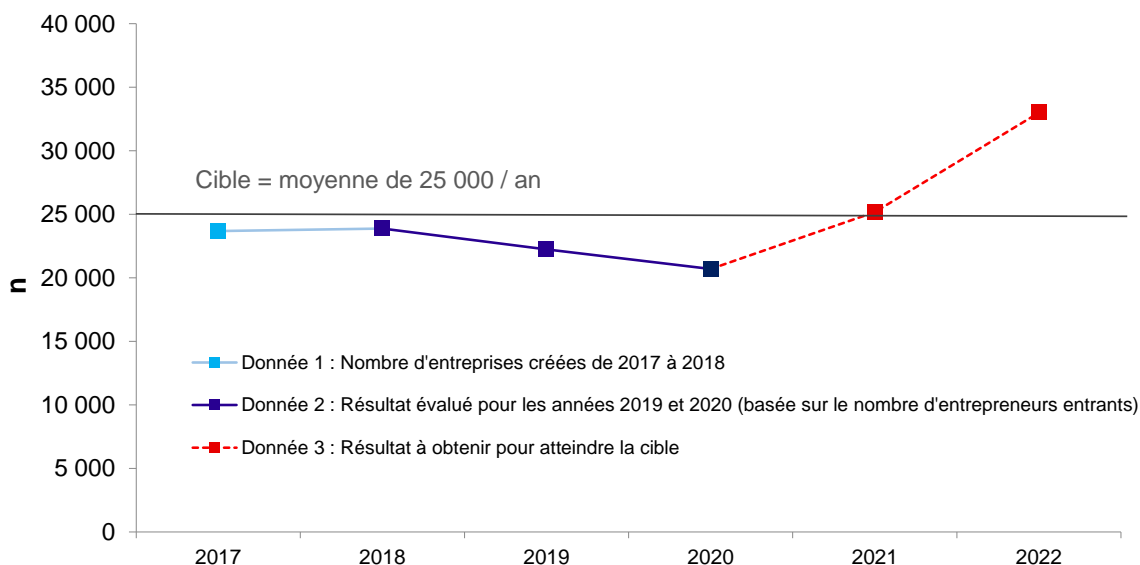
- Il est peu probable d'atteindre la cible de création de 125 000 nouvelles entreprises au 31 mars 2022.

Les constats sont les suivants :

- Donnée 1 (en bleu clair) : 23 890 entreprises ont été créées au Québec de 2017 à 2018, 2018 étant la dernière année disponible. À partir de 2018, il est nécessaire d'utiliser un indicateur substitut, soit le nombre d'entrepreneurs entrants, qui est fortement corrélé avec le nombre d'entreprises créées ( $R^2 = 0,78$ ).
- Donnée 2 (en bleu foncé) : Le nombre d'entreprises créées est évalué à 22 240 en 2018-2019 et à 20 700 en 2019-2020. L'évaluation de ce résultat est basée sur le nombre d'entrepreneurs entrants, et l'année 2019-2020 est la dernière année disponible. La tendance est à la baisse depuis 2017-2018, de l'ordre de 13 %. Avec les effets négatifs de la pandémie de COVID-19, il est peu probable que cette tendance s'inverse dans les deux années restantes de la période, soit 2020-2021 et 2021-2022.
- De 2017-2018 à 2019-2020, soit sur trois ans (données 1 et 2), 66 830 entreprises ont été créées.
- Donnée 3 (en rouge) : Par conséquent, pour atteindre la cible en 2022, il serait nécessaire de créer 58 170 entreprises en deux ans, soit 25 170 entreprises en 2020-2021 et 33 000 entreprises en 2021-2022.

##### Graphique 2.5

##### Évolution du nombre d'entreprises créées et projections pour atteindre la cible au 31 mars 2022 Secteur privé<sup>1</sup>, Québec, 2017 à 2022



1. Le secteur privé couvre tous les secteurs industriels à l'exception des services publics, services d'éducation, soins de santé et assistance sociale ainsi que l'administration publique. Il comprend les entreprises non classées, celles dont la classification industrielle n'est pas encore déterminée.

Entrepreneurs entrants : Nombre de travailleurs indépendants avec des employés ayant acquis ce statut au cours des douze derniers mois.

Sources : Tableau de données # 33-10-0087-01, Programme d'analyse longitudinale de l'emploi (PALE), Statistique Canada.  
Fichier de microdonnées à grande diffusion, Enquête sur la population active (EPA), Statistique Canada.

Compilation : Direction des politiques et de l'analyse économiques, ministère de l'Économie et de l'Innovation.

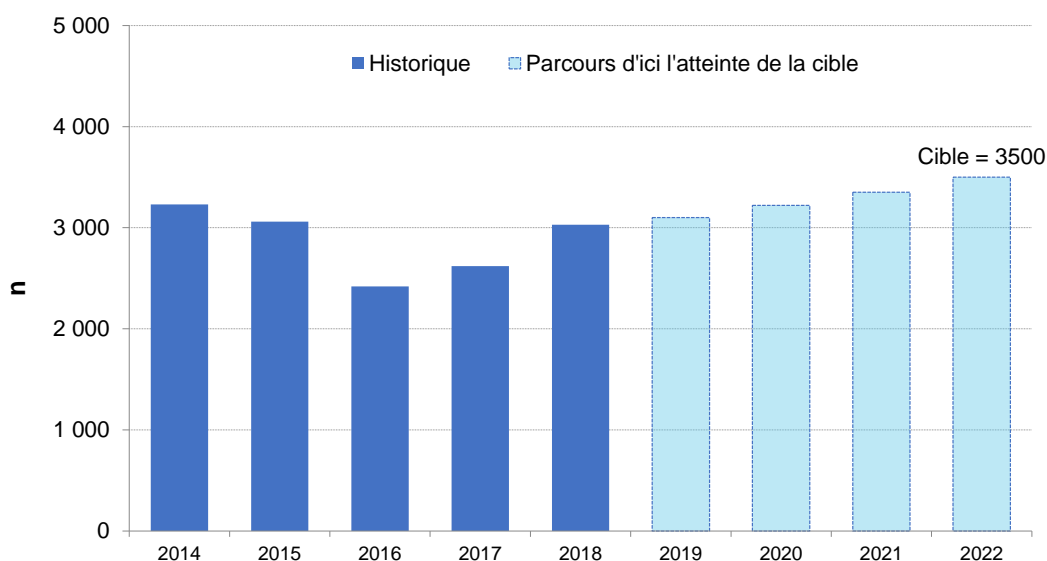
### Constats relatifs à la cible 6

Le graphique 2.6 présente les résultats obtenus jusqu'en 2018 et les résultats projetés en tenant compte de l'évolution historique depuis 2014. La dernière donnée disponible est celle de 2018. L'analyse est la suivante :

- En 2017-2018, on dénombre 3 030 entreprises à forte croissance (EFC). Il faudrait 470 EFC supplémentaires pour atteindre la cible au 31 mars 2022.
- L'historique montre des variations importantes dans le nombre d'EFC comptabilisées d'une année à l'autre. Ces variations importantes s'expliquent par le caractère impermanent du statut d'EFC. En effet, une EFC aujourd'hui peut ne plus être une EFC demain si elle ne remplit plus les critères de rapidité de croissance (croissance annuelle moyenne du chiffre d'affaires d'au moins 20 % pendant trois années consécutives dans ce cas-ci).
- En une année seulement, soit de 2017 à 2018, le nombre d'EFC a augmenté de 410 entreprises. Une augmentation équivalente pour la prochaine année permettrait de se rapprocher de la cible dès 2019. Par conséquent, l'atteinte de la cible au 31 mars 2022 demeure possible.

### Graphique 2.6

#### Évolution du nombre d'entreprises à forte croissance<sup>1</sup> et projections pour atteindre la cible au 31 mars 2022, Québec, 2017 à 2022



1. Les entreprises à forte croissance sont des entreprises qui affichent une croissance annuelle moyenne du chiffre d'affaires de plus de 20 % sur une période de trois ans, et qui comptent au moins 10 salariés au début de la période d'observation.

Source : Base de données sur les indicateurs de l'entrepreneuriat (BDIE), Statistique Canada.  
Compilation : Direction des politiques et de l'analyse économiques, ministère de l'Économie et de l'Innovation.

Les détails des analyses relatives aux cibles 5 et 6 sont disponibles à l'annexe 2, section 2.A.

### Constats relatifs à la cible 7

La cible est jugée atteinte à la condition de constater les trois éléments suivants :

- Dans chacun des quatre axes d'intervention, démontrer un cas à succès d'une mesure du PAGE.
- Une majorité d'avis positifs des parties prenantes quant à la contribution du PAGE aux objectifs.
- Confirmer la contribution du PAGE aux effets en corroborant que le changement prévu a bien eu lieu.

#### 1. Constater un cas à succès dans chacun des axes d'intervention du PAGE

Il est constaté un cas à succès dans chacun des axes d'intervention :

- Axe 1 – Accompagner l'entrepreneur, de l'intention d'entreprendre à la création et au développement de l'entreprise.
  - La mesure 2 a dépassé les attentes. L'École des entrepreneurs du Québec a élargi son offre à huit régions du Québec, alors que trois étaient visées, et formé 21 147 entrepreneurs, alors que 14 000 étaient visés.



## CHAPITRE 2

### EFFICACITÉ DU PAGE

- Axe 2 – Reconnaître l'apport de l'entrepreneuriat jeunesse, féminin et de la diversité.
  - La mesure 11 a dépassé les attentes. À cet égard, le [Programme de sensibilisation à l'entrepreneuriat](#) du MEES a encouragé 157 000 élèves à participer à des projets entrepreneuriaux, alors que 5 000 étaient visés.
- Axe 3 – Valoriser différentes formes d'entrepreneuriat.
  - La mesure 22 est en bonne voie d'atteindre les cibles en mars 2022. À cet égard, 72 coopératives et 25 projets ont été accompagnés, alors que la cible est de 85 coopératives et 25 projets d'ici à mars 2022.
- Axe 4 – Assurer l'accès à différentes sources de financement, de la création au transfert.
  - La mesure 27 est en voie d'atteindre les cibles en mars 2022. En quatre années, [Anges Québec](#) a réussi à dénombrier 245 membres et 54 projets financés annuellement, alors que les cibles sont de 245 membres et 25 projets financés annuellement. L'état d'avancement vers les cibles est de 98 % après 4 ans.

Source : *Suivi de gestion et des résultats du PAGE. Compilation MEI.*

#### 2. Constaté une majorité d'avis positifs parmi les parties prenantes quant à l'atteinte des objectifs

- La majorité des parties prenantes aux mesures du PAGE qui ont été consultées, soit 12 sur 17, partagent l'avis que le PAGE a atteint ses objectifs ou est en voie de les atteindre d'ici à mars 2022. Cinq autres parties prenantes partagent l'avis que les objectifs du PAGE sont en partie atteints. Aucun avis négatif n'a été signifié.

Source : *Consultation des unités responsables des mesures du PAGE.*

#### 3. Constaté que le changement prévu par le PAGE a bien eu lieu

Le changement prévu s'est en partie réalisé. L'évaluation des critères 1 et 2 donne lieu aux constats suivants :

- 91 % des 34 mesures prévues en 2017 ont été mises en place, en considérant les quatre axes d'intervention (31 mesures) et l'axe complémentaire (3 mesures). Deux mesures ont été annulées et une n'a pas démarré.
- Les résultats opérationnels visés (extrants) sont atteints ou en bonne voie de l'être d'ici au 31 mars 2022 dans une bonne majorité des mesures, soit 76 % des 29 mesures mises en place dans les quatre axes d'intervention.
- Cependant, le résultat visé de l'intervention (ou effet) ne sera probablement pas atteint pour le nombre d'entreprises créées. De plus, l'atteinte de la cible de 3 500 entreprises à forte croissance demeure incertaine.
- Dans les mesures 19, 26 et 31, les facteurs externes pouvant influencer l'atteinte des résultats visés ont été imparfaitement pris en compte, car l'atteinte des cibles d'ici à mars 2022 est improbable. Cependant, dans six autres mesures pour lesquelles l'atteinte des cibles est incertaine, les facteurs externes pouvant influencer sur les résultats sont documentés (COVID-19 pour les mesures 3, 12 et 21), ou ils ont été bien gérés (annulation pour les mesures 7 et 18, et arrêt pour la mesure 9).

Sources : *Suivi de gestion et des résultats du PAGE; documentation disponible. Compilation MEI.*

#### AVIS COMMENTAIRES DE L'ÉVALUATEUR RELATIFS AU CRITÈRE 2

**B**

**Les résultats sont jugés perfectibles**, car une cible ne sera probablement pas atteinte, l'atteinte de l'autre cible ne peut pas être jugée et une cible est atteinte.

**C** **La cible 5 n'est pas atteinte.** Pour atteindre la cible en 2022, il serait nécessaire de constater la création de 58 170 entreprises en 2020-2021 et 2021-2022. Il est peu probable d'obtenir ce résultat, compte tenu des mesures sanitaires liées à la pandémie de COVID-19 en 2020-2021 et en 2021-2022. De plus, la tendance de création d'entreprises a été à la baisse de 2018 à 2020.

– **La cible 6 ne peut pas être jugée.** En effet, une seule année de résultats est disponible, soit l'année 2017-2018. Il y a au moins 2,5 ans de décalage pour disposer de la donnée la plus récente. Par exemple, la donnée de 2019 ne sera disponible qu'à la deuxième moitié de l'année 2022. De plus, même si la projection du résultat, basée sur l'historique depuis 2014, laisse présager l'atteinte de la cible en 2022, elle ne tient pas compte des incidences de la pandémie de COVID-19. Dans ce contexte, il n'est pas possible de porter un jugement basé sur des données probantes.

**A** **La cible 7 est atteinte.** Un cas à succès est constaté dans chacun des quatre axes d'intervention, et la majorité des parties prenantes consultées considèrent que le PAGE a atteint ses objectifs ou qu'il est en bonne voie de les atteindre. Cependant, le changement prévu par la mise en place du PAGE ne s'est qu'en partie réalisé, car l'atteinte des effets visés est incertaine. Par conséquent, la contribution du PAGE à l'obtention des effets constatés ne peut pas être affirmée avec certitude.



# CHAPITRE 2

## EFFICACITÉ DU PAGE

### 2.3 CRITÈRE 3

#### RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DU PAGE

##### LES CIBLES

8. Obtention de retombées économiques des mesures mises en place.
9. Création et maintien d'emplois au Québec.

##### Constats relatifs à la cible 8

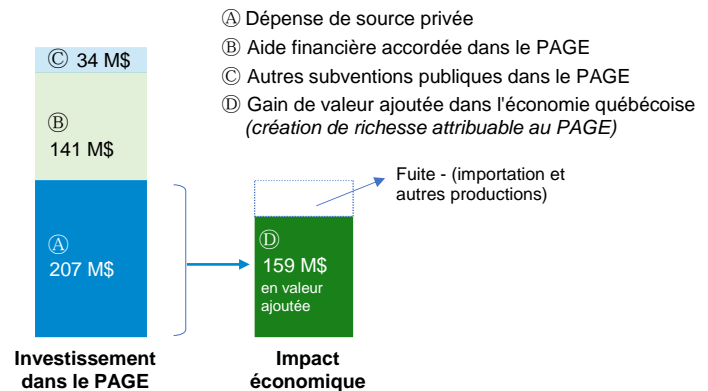
Les retombées économiques du PAGE sont évaluées à l'aide du **modèle intersectoriel** de l'Institut de la statistique du Québec (MISQ). Les détails sont disponibles à l'annexe 2, à la section 2.A.

**Les retombées économiques du PAGE sont évaluées à 159 M\$** en valeur ajoutée additionnelle dans l'économie québécoise. Le graphique 2.7 présente les résultats.

- L'investissement de 382 M\$ généré par le PAGE est une dépense injectée dans l'économie, qui se divise selon les trois éléments suivants : 207 M\$ de dépenses de source privée, 141 M\$ d'aide financière du PAGE et 34 M\$ d'autres subventions publiques des trois paliers de gouvernement.
- L'impact économique de cette dépense de 382 M\$ est évalué à 159 M\$ en valeur ajoutée additionnelle dans l'économie du Québec. Le montant de 159 M\$ est la contribution du PAGE à la création de richesse nationale (ou contribution au PIB du Québec).
- La dépense entrée dans le MISQ est centrée sur la dépense de 207 M\$ de source privée, constituée des apports des entreprises et des fonds d'investissement en capital de risque.

##### Graphique 2.7

##### Retombées économiques du PAGE, du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2021, en millions de dollars



Sources : Fichiers de suivi du PAGE et MISQ. Compilation MEI.

##### Constats relatifs à la cible 9

La cible d'emplois concerne les 29 mesures mises en place dans les quatre axes d'intervention du PAGE, et qui ont fait l'objet des constats du critère 1. Le nombre d'emplois créés ou maintenus est la somme des emplois créés ou maintenus indiqués dans le fichier de suivi et des résultats de chacune des mesures. Les résultats sont les suivants :

- Au moins **4 260 emplois** ont été créés ou maintenus directement dans six mesures du PAGE, à l'aide des organismes d'aide à l'entrepreneuriat sollicités, des fonds d'investissement et des entrepreneurs et entreprises soutenus. Parmi ces emplois, il est dénombré 4 102 emplois créés et 158 emplois maintenus.
- Le rapport entre le montant d'aide financière publique et le nombre d'emplois indique les ratios suivants :
  - Du point de vue du Ministère, le coût par emploi créé ou maintenu est de 33 216 \$, soit 141 498 k\$ d'aide financière accordée pour 4 260 emplois créés ou maintenus.
  - Du point de vue des bailleurs de fonds publics, le coût par emploi créé ou maintenu est de 41 111 \$, soit 175 135 k\$ d'aide financière accordée pour 4 260 emplois créés ou maintenus.

Source : Suivi de gestion et des résultats du PAGE. Compilation MEI.

#### AVIS COMMENTAIRES DE L'ÉVALUATEUR RELATIFS AU CRITÈRE 3



Les résultats sont jugés satisfaisants, car les deux cibles sont atteintes.



**La cible 8 est atteinte.** Les retombées économiques du PAGE sont appréciables et de l'ordre de 159 M\$. Elles dépassent le montant d'aide financière (141 M\$) accordé dans ces mesures.



**La cible 9 est atteinte.** Le nombre de 4 260 emplois créés ou maintenus est appréciable et il s'agit d'un minimum, car il est basé sur les données disponibles. La donnée est donc partielle.



# CHAPITRE 3

## PERTINENCE DU PAGE

### 3.1 CRITÈRE 4

#### ADÉQUATION AUX BESOINS EN ENTREPRENEURIAT

##### LES CIBLES

- 10. Contribution du PAGE à répondre aux besoins l'ayant justifié et persistance de ces besoins.
- 11. Réponse adéquate aux besoins des entrepreneurs et des organismes soutenus dans le PAGE.

##### Constats relatifs à la cible 10

L'évaluation consiste à constater l'évolution des besoins ayant justifié la mise en place du PAGE en 2017 et la persistance de ces besoins en 2021-2022. La cible est jugée atteinte à la condition de constater une contribution probante du PAGE à l'évolution positive de la situation et la persistance des besoins.

##### 1. La contribution du PAGE à répondre aux besoins

Les besoins ayant justifié le PAGE sont d'augmenter le taux de création d'entreprises et le nombre d'entrepreneurs au Québec (voir les sections 1.2.1 et 1.2.3). Le tableau 3.2 présente l'évolution des indicateurs pertinents de 2016 (situation avant le PAGE) à la donnée la plus récente disponible.

- Le taux de création d'entreprises<sup>1</sup> a augmenté de 0,5 point de pourcentage depuis 2016. L'augmentation s'est réalisée dans l'année de lancement du PAGE, soit 2017. Le taux de création d'entreprises s'est stabilisé à 10,8 % en 2017 et 2018, date de la dernière donnée disponible.
- Après avoir chuté de 5 % de 2016 à 2017, le nombre d'entrepreneurs a augmenté de 4 % de 2017 à 2019. Il a brusquement chuté de 9 % en 2020 par rapport à 2019, en raison de la pandémie de COVID-19.

Tableau 3.1

##### Évolution du taux de création d'entreprises et du nombre d'entrepreneurs, 2016 à 2020

Résultats de 2016 à 2020	2016	2017	2018	2019	2020
Taux de création d'entreprises au Québec	→ 10,3 %	10,8 %	10,8 %	ND	ND
Nombre d'entrepreneurs au Québec	→ 169 300	160 850	161 100	167 300	152 300

Source : Statistiques officielles du Québec – *Portrait de l'entrepreneuriat au Québec*. Compilation MEI.

##### 2. La persistance des besoins en 2021-2022

Les besoins ayant motivé le PAGE persistent-ils en 2021-2022, pour continuer à justifier l'intervention de l'État? L'analyse du tableau 3.1 et la revue de la documentation disponible donnent lieu aux constats suivants :

- Le taux de création d'entreprises a augmenté dans l'année de lancement du PAGE, en 2017, et il stagne à 10,8 % depuis. Ce fait suggère que le PAGE a contribué à améliorer la situation, mais que le pouvoir de changement de l'action de l'État a atteint un plateau. Il est raisonnable de considérer que la continuité de l'action de l'État après 2021-2022 permettrait de consolider les gains obtenus, voire de les améliorer.
- La chute de 5 % du nombre d'entrepreneurs de 2016 à 2017 a justifié le lancement du PAGE en 2017. Son action a été positive, car le nombre d'entrepreneurs a augmenté de 4 % de 2017 à 2019. L'année 2020 ne devrait pas être considérée dans la tendance, car elle a été affectée par la pandémie de COVID-19. Ces faits indiquent une amélioration de la situation dans la période du déploiement du PAGE, et la continuité de l'intervention de l'État après 2021-2022 contribuerait à maintenir la tendance à la hausse.
- En 2018, avec un taux de création d'entreprises situé à 10,8 %, le Québec se classait au dernier rang des provinces canadiennes, alors que les provinces de l'Atlantique étaient à 12,5 %, l'Ontario à 13,6 %, les provinces des Prairies à 14,0 % et la Colombie-Britannique à 14,3 %. De plus, avec 27 entreprises par 1 000 habitants en 2018, le Québec était aussi au dernier rang du classement canadien.
- En août 2021, le gouvernement du Québec a annoncé la préparation du Plan d'action en entrepreneuriat 2022-2025, avec une phase de consultations publiques.

Sources : *Portrait de l'entrepreneuriat au Québec, édition 2021*; documentation disponible. Compilation MEI.

<sup>1</sup> Taux de création d'entreprises : pour une année donnée, nombre d'entreprises nouvelles ou créées depuis l'année précédente divisé par le nombre total d'entreprises en activité.



## CHAPITRE 3

### PERTINENCE DU PAGE

#### Constats relatifs à la cible 11

Dans cette cible, l'analyse vise à évaluer l'adéquation des 32 mesures mises en place pour répondre aux objectifs des quatre axes d'intervention (29 mesures) et de l'axe complémentaire du PAGE (3 mesures) et pour répondre aux besoins auxquels le plan d'action est censé répondre. Les constats sont les suivants :

- 75 % des 32 mesures mises en place ont permis de répondre adéquatement aux besoins, soit :
  - Les résultats évalués dans le volet *Efficacité* indiquent que 76 % des 29 mesures mises en place dans les quatre axes d'intervention du PAGE ont atteint leurs cibles ou sont en bonne voie de les atteindre d'ici mars 2022. Par conséquent, une bonne majorité des mesures mise en place ont contribué à l'atteinte des objectifs et ont répondu adéquatement aux besoins visés par ces objectifs.
  - Dans le volet *Conformité de la mise en œuvre du PAGE*, il est constaté que deux mesures sur les trois mises en place dans l'axe complémentaire ont atteint leur cible ou sont en bonne voie de l'atteindre.
- Les interventions ont couvert l'ensemble du spectre des formes d'aide financière publique possibles. Pour l'ensemble des 32 mesures du PAGE mises en place dans les quatre axes d'intervention (29 mesures) et dans l'axe complémentaire (3 mesures), il est constaté les faits suivants :
  - Pour 41 % des 32 mesures mises en place, la forme d'aide financière est de l'aide directe aux entreprises, et pour 59 %, il s'agit d'aide indirecte aux entreprises.
  - Pour 75 % des 32 mesures mises en place, l'aide financière prend la forme de contributions non remboursables par les bénéficiaires et pour 25 %, l'aide financière est remboursable (prêts et autres).
- Les mesures mises en place ont contribué à toucher l'ensemble des acteurs de l'écosystème de l'entrepreneuriat au Québec, soit les jeunes, les entrepreneurs hommes et femmes, les entreprises et les organismes d'aide à l'entrepreneuriat sollicités dans le cadre du PAGE. Les résultats chiffrés sont disponibles dans les constats de la cible 14.

Sources : *Suivi de gestion et des résultats du PAGE; documentation disponible. Compilation MEI.*

- La consultation de 17 parties prenantes au déploiement du PAGE confirme l'adéquation des mesures avec les besoins à couvrir. Les avis sont les suivants :
  - La quasi-totalité (16/17) confirme que les mesures du PAGE ont répondu adéquatement aux besoins en lien avec les objectifs dans ses quatre axes d'intervention. Pour rappel, les objectifs sont les suivants : accompagner l'entrepreneur, de l'intention d'entreprendre à la création de l'entreprise (axe 1), reconnaître l'apport de l'entrepreneuriat féminin, jeunesse et de la diversité (axe 2), valoriser différentes formes d'entrepreneuriat (axe 3) et assurer l'accès à différentes sources de financement (axe 4).
  - La quasi-totalité (16/17) partage l'avis selon lequel les mesures mises en place ont répondu en totalité ou en bonne partie aux besoins de l'écosystème québécois de l'entrepreneuriat.

Source : *Consultation des unités responsables des mesures du PAGE.*

#### AVIS

#### COMMENTAIRES DE L'ÉVALUATEUR RELATIFS AU CRITÈRE 4



**Les résultats sont jugés satisfaisants**, car les deux cibles sont atteintes.

- Ⓐ **La cible 10 est atteinte.** D'après les faits constatés, il est raisonnable de juger que le PAGE a contribué à améliorer la situation qui a justifié sa mise en place. En ce sens, il a répondu aux besoins justifiant sa raison d'être, et ces besoins sont persistants en 2021-2022.
- Ⓐ **La cible 11 est atteinte.** Les mesures déployées étaient adéquates par rapport aux besoins de soutien à l'entrepreneuriat dans la période évaluée. À cet égard, les mécanismes d'aide financière étaient suffisamment variés pour couvrir l'ensemble du spectre des besoins, notamment l'aide directe et indirecte aux entrepreneurs et entrepreneures.

Cependant, 25 % des 32 mesures mises en place n'ont pas répondu totalement à des besoins, soit les mesures dont il est peu probable d'atteindre les cibles d'ici au 31 mars 2022. À cet égard, **il est suggéré de s'assurer que chaque mesure du Plan d'action en entrepreneuriat 2022-2025 répondra à des besoins documentés et que celles-ci seront cohérentes avec la consultation publique annoncée en août 2021.**



## CHAPITRE 3

### PERTINENCE DU PAGE

### 3.2 CRITÈRE 5 : COHÉRENCE DU PAGE AVEC LES ORIENTATIONS DU GOUVERNEMENT ET LA MISSION DU MEI

#### LES CIBLES

12. Absence de chevauchement des mesures du PAGE avec d'autres interventions du gouvernement.
13. Cohérence du PAGE avec les orientations gouvernementales en soutien à l'entrepreneuriat.
14. Liens logiques entre les mesures mises en place et les objectifs du PAGE.

#### Constats relatifs à la cible 12

L'évaluation des risques de chevauchement porte sur les trois enjeux suivants : le PAGE lui-même en tant que plan d'action gouvernemental, les mesures du PAGE et les organismes soutenus par son intermédiaire. La revue de la documentation disponible au MEI et sur Internet permet de dégager les constats suivants :

- Dans la période évaluée, le PAGE a été le seul plan d'action du gouvernement du Québec mis en place dont la raison d'être et les objectifs englobaient le soutien à l'entrepreneuriat sous toutes ses formes, soit l'accompagnement-conseil des entrepreneurs, la sensibilisation de la jeunesse, la formation, l'accès au financement et la concertation des acteurs de l'écosystème entrepreneurial au Québec.
- De 2017 à 2021, le PAGE est venu compléter ou intégrer d'autres initiatives du gouvernement du Québec dans le domaine du soutien à l'entrepreneuriat, par exemple avec les initiatives suivantes :

#### Initiatives pour les jeunes

- L'axe 2 du PAGE vient compléter ou renforcer la [Stratégie d'action jeunesse 2016-2021](#), dont l'axe 5 concerne le soutien à l'entrepreneuriat jeunesse et à la relève. À cet égard, les mesures 11 à 14 du PAGE complètent l'offre gouvernementale de la [Stratégie d'action jeunesse](#).

#### Initiatives du palier de gouvernement municipal

- Les deux paliers de gouvernement, soit le provincial avec le PAGE et le municipal avec les initiatives des villes, sont complémentaires et non concurrents. Par exemple, les villes de Montréal et de Québec ont leurs initiatives d'appui à l'entrepreneuriat. À cet égard, le principe de complémentarité avec les autres paliers de gouvernement est enchâssé dans le [Plan d'action en entrepreneuriat de Montréal \(page 19\)](#), et la ville de Québec offre des [outils d'accès au démarrage d'entreprises](#) complémentaires à ceux mis en place dans le PAGE dans son axe 4. Il en va de même de la [ville de Trois-Rivières](#).
- Concernant les interventions du gouvernement du Canada, la revue de la documentation disponible permet de confirmer la complémentarité des offres des deux paliers de gouvernement, notamment avec le [Programme pour l'entrepreneuriat des communautés noires](#) et la [Stratégie pour les femmes en entrepreneuriat d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada \(ISDE\)](#).
- Cependant, des risques de chevauchement entre les interventions du gouvernement du Québec persistent, et dans ce contexte, le MEI devrait continuer à les surveiller. Par exemple :

#### La formation des entrepreneurs

- Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) offre un programme d'études aux entrepreneurs souhaitant lancer leur entreprise : [ASP 5361 – Lancement d'une entreprise](#). Avec Emploi-Québec, le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) propose un [programme de formation pour les travailleurs autonomes](#).

#### L'entrepreneuriat innovant

- Les Fonds de recherche du Québec (FRQ) proposent le [Programme québécois d'entrepreneuriat scientifique](#), qui aide les scientifiques à apprendre les bases de l'entrepreneuriat et à évaluer le potentiel commercial de leurs idées.
- La mise en place des [Espaces régionaux d'accélération et de croissance \(ERAC\)](#) dans la mesure 4 du PAGE a interféré avec la mise en place des hubs d'innovation prévue dans la mesure 22 de la [Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation \(SQRI\)](#). Le chevauchement a été rapidement maîtrisé par le MEI. À cet effet, la mesure de la SQRI a été abolie à la mise en place des ERAC.



## CHAPITRE 3

### PERTINENCE DU PAGE

#### L'appui aux organismes d'aide à l'accélération et aux incubateurs

- Le nombre d'organismes québécois d'aide à l'entrepreneuriat soutenus par les différents paliers de gouvernement accroît les risques de chevauchement. Par exemple, la mise en œuvre du PAGE a mobilisé un nombre d'organismes évalué à 59, en incluant les fonds d'investissement.
- La consultation de 17 parties prenantes au déploiement du PAGE confirme les risques de chevauchement entre les interventions du gouvernement du Québec visant l'appui à l'entrepreneuriat :
  - Une faible majorité (9/17) confirme que le PAGE n'a pas entraîné de chevauchement entre des programmes du gouvernement du Québec. Les risques de chevauchement relevés sont les suivants :
    - La création des Espaces régionaux d'accélération et de croissance a entraîné le besoin de définir leur complémentarité et leur valeur ajoutée dans l'écosystème de l'entrepreneuriat au Québec.
    - La multiplicité des organismes d'aide à l'entrepreneuriat soutenus par les actions de tous les paliers de gouvernement est susceptible d'entraîner des risques de chevauchement.
  - Cinq des 17 parties prenantes consultées confirment la présence de chevauchements dans les actions du gouvernement du Québec en appui à l'entrepreneuriat, et trois parmi les 17 n'ont pas donné d'avis.

#### Constats relatifs à la cible 13

La revue de la documentation disponible permet les constats suivants :

- Les cinq budgets de dépenses du gouvernement du Québec élaborés de 2017-2018 à 2021-2022 ont prévu du soutien à l'entrepreneuriat. À cet égard, les orientations constatées sont les suivantes :
  - Le [Budget 2017-2018](#) (réf. [page A.46](#)) a prévu 440 M\$ pour promouvoir l'entrepreneuriat et assurer le financement des entreprises en croissance.
  - Le [Budget 2018-2019](#) (réf. [pages D.23, D.35, D.134](#)) a prévu trois initiatives de soutien à l'entrepreneuriat, avec l'appui au lancement de NextAI à HEC Montréal, le soutien à l'entrepreneuriat en économie sociale avec le financement du Chantier de l'économie sociale et de sa Fiducie et la prolongation du Fonds des ressources naturelles, qui comporte un volet de R-D et entrepreneuriat.
  - Le [Budget 2019-2020](#) (réf. [page D.59](#)) a prévu 75 M\$ pour soutenir l'entrepreneuriat et le financement des entreprises et pour encourager l'emploi et la relève entrepreneuriale.
  - Le [Budget 2020-2021](#) (réf. [page C.60](#)) a prévu 12 M\$ pour soutenir une nouvelle génération d'entrepreneurs en sciences de la vie.
  - Le [Budget 2021-2022](#) (réf. [page D.78](#)) a prévu 23,4 M\$ pour soutenir l'entrepreneuriat féminin.
- La stimulation de l'entrepreneuriat est un des [100 engagements](#) du gouvernement (le 53<sup>e</sup>).
- À l'horizon 2022, le soutien à l'entrepreneuriat continue d'être une orientation du gouvernement. À cet égard, le [Plan d'action en entrepreneuriat 2022-2025](#) est en cours d'élaboration. Les consultations du MEI ont débuté le 11 août 2021.
- Le soutien à l'entrepreneuriat fait partie de [la mission du Ministère](#).

Cependant, malgré sa cohérence avec les orientations du gouvernement du Québec en faveur de l'entrepreneuriat, **le PAGE n'a pas réussi tout à fait à rassembler sous un même plan gouvernemental l'ensemble de l'offre du gouvernement du Québec en appui à l'entrepreneuriat**. Par exemple, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) a conservé son [offre particulière de programme en relève entrepreneuriale](#). Le caractère sectoriel du MAPAQ pourrait expliquer cette réalité. Le MEES propose le programme d'études [Lancement d'une entreprise](#), qui mène au diplôme d'attestation de spécialisation professionnelle (ASP) et qui est délivré, notamment, par les centres de formation professionnelle ou [Entrepreneuriat Québec](#).

Sources : Documentation disponible et Internet. Compilation MEI.



## CHAPITRE 3

### PERTINENCE DU PAGE

#### Constats relatifs à la cible 14

L'analyse de l'atteinte de la cible est réalisée selon une approche d'évaluation axée sur la théorie de l'intervention<sup>2</sup>. Ainsi, l'évaluation consiste à comprendre la logique de la séquence des résultats prévus, à évaluer la plausibilité des liens de cause à effet dans cette séquence de résultats, à vérifier le bon ciblage de la clientèle à soutenir et à évaluer l'acceptabilité du changement visé par le PAGE pour les parties prenantes.

La revue de la documentation disponible et du suivi des résultats du PAGE donne lieu aux constats suivants :

- Les liens de cause à effet entre la raison d'être du PAGE, ses objectifs et la chaîne de ses résultats visés peuvent être facilement modélisés dans un diagramme logique et une chaîne de résultats. Le modèle logique est disponible à la section 1.A de l'annexe 1 et la chaîne des résultats, à la section 1.2.2.
- Dans la chaîne des résultats, la séquence des événements prévus est appuyée par la littérature et les connaissances sur les facteurs influençant l'entrepreneuriat, décrits notamment par Industrie Canada dans sa publication *Déterminants de l'entrepreneuriat au Canada (2015)*. À cet égard, avec ses quatre axes d'intervention, le PAGE est bien censé agir sur les facteurs influençant l'entrepreneuriat, soit :
  - le développement des capacités entrepreneuriales, avec les mesures de formation et d'accompagnement des entrepreneurs dans l'axe 1;
  - le développement d'une culture entrepreneuriale, en soutenant l'entrepreneuriat des jeunes, des femmes et de la diversité, avec les mesures de l'axe 2;
  - la diffusion de connaissances, partagée entre l'axe 1 et l'axe 2;
  - la création d'un marché favorable en valorisant toute forme d'entrepreneuriat, dans l'axe 3;
  - l'accès au financement en mettant en place ou en soutenant des fonds d'investissement, dans l'axe 4.
- Des budgets étaient prévus dans chacun de ces quatre axes. De plus, la plupart des 31 mesures prévues dans les quatre axes d'intervention étaient susceptibles de contribuer à l'obtention des résultats visés, car 90 % d'entre elles ont été mises en place, soit 28 mesures. À cet égard, deux mesures ont été annulées et aucun budget n'a été utilisé dans celles-ci, soit la mesure 7 relative au soutien aux compétences managériales et la mesure 18 relative au soutien à l'intégration et à l'accompagnement des nouveaux entrepreneurs immigrants. Une mesure n'a pas démarré, soit la mesure 19.
- Les mesures déployées ont contribué à joindre l'ensemble des acteurs de l'écosystème de l'entrepreneuriat au Québec, soit 375 636 jeunes sensibilisés à l'entrepreneuriat, 217 623 entrepreneurs hommes et femmes soutenus, formés ou accompagnés, 24 881 entreprises soutenues ou accompagnées, ainsi que 69 commissions scolaires et 59 organismes d'aide à l'entrepreneuriat sollicités.
- Les principaux acteurs de l'écosystème de l'entrepreneuriat au Québec, notamment les tables d'action en entrepreneuriat, dont le soutien est prévu dans l'axe complémentaire du PAGE, les fonds d'investissement, par exemple Anges Québec, le réseau de l'éducation avec les commissions scolaires et les organismes de formation, ont adhéré à la conception et à la mise en œuvre du PAGE.
- Les objectifs et les ressources allouées pour les atteindre sont mesurables et vérifiables. À cet égard, 94 % des 34 mesures prévues ont des cibles quantifiées, et les effets visés sont chiffrés. Le suivi budgétaire réalisé par la Direction des ressources financières et le Secteur ECER permet la double vérification et le suivi de l'aide financière.

Sources : *Suivi de gestion et des résultats du PAGE; documentation disponible. Compilation MEI.*

---

<sup>2</sup> L'évaluation axée sur la théorie fait appel à la théorie du programme et à la théorie du changement. En résumé, il s'agit d'une approche mécaniste de l'évaluation de la contribution d'une intervention à l'obtention de retombées, pour lesquelles l'attribution à l'intervention est difficilement quantifiable. L'évaluation consiste à (1) comprendre et décrire le changement que l'intervention devrait produire, (2) constater que le changement prévu s'est produit et (3) en déduire que l'intervention a raisonnablement contribué à l'obtention des effets ou retombées visés. [Au besoin, consulter la référence sur Internet.](#)



## CHAPITRE 3

### PERTINENCE DU PAGE

#### AVIS

#### COMMENTAIRES DE L'ÉVALUATEUR RELATIFS AU CRITÈRE 5

Ⓐ

**Les résultats sont jugés satisfaisants**, car les trois cibles sont atteintes.

Ⓐ **La cible 12 est atteinte.** L'évaluation n'a pas constaté de chevauchement des mesures du PAGE avec d'autres initiatives du gouvernement du Québec. Cependant, les risques de chevauchement des initiatives du gouvernement du Québec demeurent persistants dans l'écosystème québécois de l'entrepreneuriat. À cet égard, **il est suggéré de continuer à veiller à l'absence de chevauchement concernant l'entrepreneuriat innovant, l'appui aux organismes d'aide à l'entrepreneuriat et l'appui à la formation des entrepreneurs.**

Ⓐ **La cible 13 est atteinte.** Durant la période évaluée, le PAGE est demeuré cohérent avec les orientations du gouvernement du Québec, et en 2021-2022, il continue à être cohérent, notamment avec la préparation du plan d'action 2022-2025. Cependant, le rassemblement sous un plan d'action de l'ensemble de l'offre gouvernementale en appui à l'entrepreneuriat demeure un enjeu pour le prochain plan.

À cet égard, **il est suggéré de veiller à l'arrimage du Plan d'action en entrepreneuriat 2022-2025 avec les autres interventions du gouvernement du Québec portant sur l'entrepreneuriat ou la relève entrepreneuriale.**

Ⓐ **La cible 14 est atteinte.** En 2017, le PAGE présentait de bonnes probabilités d'entraîner les changements prévus pour aboutir aux résultats visés. En ce sens, sa cohérence interne est jugée satisfaisante.



# CHAPITRE 4

## EFFICIENCE DU PAGE

### 4.1 CRITÈRE 6

#### EFFET DE LEVIER SUR L'INVESTISSEMENT

##### LES CIBLES

- 15. Apports de source privée et publique équivalant à au moins 1,5 fois l'aide financière accordée.
- 16. Investissement de source privée équivalant à au moins l'aide financière de source publique.

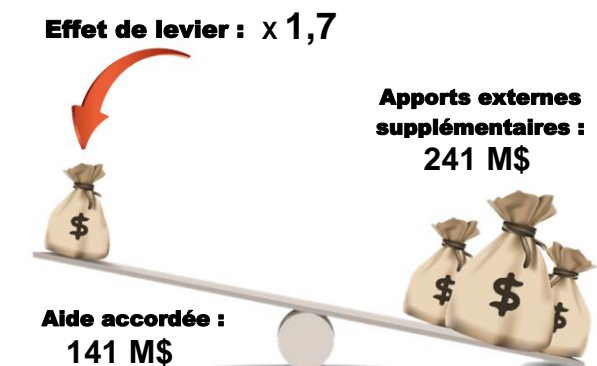
##### Constats relatifs à la cible 15

Le graphique 4.1 indique l'effet de levier de l'aide financière accordée dans le cadre du PAGE du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2021. L'analyse est étendue au périmètre des résultats des 34 mesures définies dans le PAGE.

- L'effet de levier de l'aide financière accordée dans le cadre du PAGE est de 1,7, comme le montre le graphique 4.1.
- L'investissement supplémentaire de 241 M\$ regroupe 207 M\$ d'investissements de source privée, et 34 M\$ d'investissements de source publique.
- Les détails des calculs sont disponibles à la section 2.B de l'annexe 2.

##### Graphique 4.1

Effet de levier de l'aide financière accordée dans le cadre du PAGE sur l'investissement de source privée et publique, du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2021



Sources : Suivi de gestion et des résultats du PAGE; documentation disponible. Compilation MEI.

##### Constats relatifs à la cible 16

L'effet de levier de l'aide financière de source publique par rapport à l'investissement de source privée est de 1,18, soit 207 M\$ d'investissement de source privée pour 175 M\$ d'aide financière de source publique.

L'aide financière de source publique regroupe 141 M\$ d'aide financière accordée par le Ministère dans le cadre du PAGE, 28 M\$ d'investissement du gouvernement provincial et du palier municipal et 6 M\$ du palier fédéral.

Sources : Suivi de gestion et des résultats du PAGE; documentation disponible. Compilation MEI.

##### AVIS

##### COMMENTAIRES DE L'ÉVALUATEUR RELATIFS AU CRITÈRE 6



Les résultats sont jugés satisfaisants, car les deux cibles sont atteintes.

- Ⓐ **La cible 15 est atteinte.** L'effet de levier ciblé est atteint, soit un dollar d'aide financière du Ministère dans le PAGE pour au minimum 1,5 dollar d'investissement de sources privées et publiques. Le résultat est un ratio de 1 : 1,7, ce qui dépasse la cible.
- Ⓐ **La cible 16 est atteinte.** L'effet de levier ciblé est atteint, soit un dollar d'aide financière de source publique pour au minimum un dollar d'investissement de source privée. Le résultat est un ratio de 1 : 1,2, ce qui dépasse la cible.



## CHAPITRE 5

# CONFORMITÉ DE LA MISE EN ŒUVRE DU PAGE

### 5.1 CRITÈRE 7

#### CONFORMITÉ OPÉRATIONNELLE ET GOUVERNANCE

##### LES CIBLES

- 17. Gouvernance conforme aux annonces initiales et suivi efficace des résultats des mesures.
- 18. Majorité des mesures prévues mises en place et conformité des dépenses par rapport au budget.

##### Constats relatifs à la cible 17

###### 1. Les constats relatifs à la gouvernance

La consultation des parties prenantes à la mise en place du PAGE, de la documentation disponible ainsi que du suivi de gestion et des résultats permet les constats suivants :

###### Concernant le partage des rôles et des responsabilités

- Une majorité des parties prenantes répondantes (11/17) considèrent que les rôles et les responsabilités entre les intervenants dans les mesures étaient bien partagés et adéquats, et ce tout au long du déploiement du PAGE. Deux parties prenantes sont d'avis contraire et quatre autres n'ont pas donné d'avis.
- Une faible majorité (10/17) des parties prenantes confirment une bonne structure de gouvernance du déploiement du PAGE. Cinq parties prenantes sont d'avis contraire et deux n'ont pas donné d'avis.
- À l'unanimité (17/17), les parties prenantes consultées confirment une bonne communication entre les unités administratives responsables des mesures et l'unité de coordination de la mise en œuvre du PAGE au Ministère. Les parties prenantes (13/17) confirment aussi partager une vision commune de la portée et des objectifs du changement, ainsi que de ses conséquences probables. Une majorité (13/17) des parties prenantes jugent les ressources humaines et financières adéquates dans la mise en œuvre de leur mesure. Quatre d'entre elles ont un avis contraire.

###### Concernant le rôle de leader exercé par le Ministère

- Le rôle de leader est assumé par le Ministère et son secteur ECER, par l'intermédiaire de la DCEE, qui coordonne les actions entre les porteurs des mesures et centralise le suivi des opérations et des résultats. La responsabilité de la conception et de la mise en place du PAGE relève du Ministère, et cette réalité peut être constatée dans le document officiel et [sur le site Internet du Ministère](#). La consultation des parties prenantes et les travaux d'évaluation permettent de corroborer la réalité du rôle de leader, avec les faits suivants :
  - La majorité des parties prenantes consultées (13/17) considère que le Ministère a bien exercé son rôle de leader dans la coordination de la mise en œuvre du PAGE. Une des parties prenantes est d'avis contraire et trois autres n'ont pas donné d'avis.
  - Le Ministère a coordonné les demandes d'information adressées aux parties prenantes dans le cadre de la présente évaluation, et il a maintenu à jour un tableau de bord annuel de suivi des résultats.
- La reddition de comptes des parties prenantes et des partenaires est bonne. À cet égard, le suivi de la mise en œuvre et des résultats et la collecte régulière d'information réalisée par la DCEE au Secteur ECER ont permis de disposer d'une information adéquate par rapport aux résultats visés.

Le Ministère a contribué à soutenir le fonctionnement, les activités et les projets de 59 organismes de l'écosystème québécois de l'entrepreneuriat, par exemple des établissements de formation, les espaces régionaux d'accélération et de croissance et des organismes d'accompagnement et de mentorat. Parmi ces organismes, les tables d'action en entrepreneuriat continuent de dynamiser la culture entrepreneuriale et de favoriser la concertation des acteurs économiques régionaux.

Cependant, la Table nationale d'action en entrepreneuriat (TNAE) qui devait être mise en place ne l'a pas été, en raison de la réorganisation des directions territoriales du Ministère en juin 2020.

*Sources : Suivi de gestion et des résultats du PAGE; consultation des unités responsables des mesures du PAGE.*

###### 2. Les constats relatifs au suivi des résultats

La réalisation des travaux d'évaluation a donné lieu aux constats suivants :



## CHAPITRE 5

# CONFORMITÉ DE LA MISE EN ŒUVRE DU PAGE

- Une information adéquate a été transmise aux évaluateurs, dans les échéances requises, et un suivi annuel des résultats a été réalisé. À cet égard, plusieurs résultats visés avaient des horizons différents, soit de trois ans, quatre ans, cinq ans ou annuels. Par conséquent, dès son lancement, le PAGE demandait un suivi annuel.
- Chaque mesure dispose d'une fiche de résultats. Les 34 fiches ont été compilées dans un fichier Excel validé par la DCEE et par l'évaluateur, avec le croisement de la documentation disponible. Le suivi de l'aide financière était réalisé à partir de deux sources : la première est le fichier du suivi des dépenses maintenu par la Direction des ressources financières du Ministère, et l'autre, le fichier Excel des mesures.
- Concernant la signature <sup>ads</sup>, la ventilation des résultats selon les hommes et les femmes est disponible dans 8 mesures sur 20 mesures <sup>ads</sup> prévues et mises en place, **soit une conformité de 40 %**.

### Constats relatifs à la cible 18

L'évaluation de l'atteinte de la cible consiste à analyser les points suivants : la proportion des mesures prévues réellement mises en place, la comparaison des montants d'aide financière accordée et d'aide versée dans le cadre du PAGE et l'utilisation des budgets prévus dans les mesures prévues. Les résultats sont les suivants :

- 91 % des 34 mesures prévues initialement ont été mises en place, soit 31 mesures sur 34. Deux mesures ont été annulées avant leur mise en place :
  - La mesure 7 concernant le soutien aux compétences managériales n'a pas été mise en place. La mesure était portée par Croissance techno Québec. L'aide financière de 2 M\$ prévue dans la mesure a été transférée dans la mesure 6 – *Accélération de l'expérience en affaires des entrepreneurs*.
  - La mesure 18 concernant le soutien à l'intégration et à l'accompagnement des nouveaux entrepreneurs immigrants dans les réseaux d'affaires n'a pas été mise en place. La mesure consistait à déployer un projet pilote en partenariat avec la Fédération des chambres de commerce du Québec.
- Une mesure n'a pas démarré, soit la mesure 19 – *Soutien aux projets entrepreneuriaux à fort potentiel*. La mesure est demeurée dans la programmation des mesures prévues, c'est pour cette raison qu'elle n'est pas considérée comme étant annulée. Le budget prévu de 450 k\$ n'a pas été utilisé.
- L'aide financière accordée du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2021 a été de 141 M\$, ce qui ne dépasse pas le cadre financier révisé du PAGE, de 180 M\$. L'aide financière accordée en moyenne annuellement est de 35 M\$ (pour quatre ans), ce qui est conforme au budget révisé qui, s'il était réparti annuellement, serait de 36 M\$ pour cinq ans. De plus, l'aide financière de 118 M\$ versée dans la même période n'a pas dépassé le montant d'aide financière accordé, soit 141 M\$. Par conséquent, il reste une enveloppe de 39 M\$ du budget révisé à consentir dans la dernière année du PAGE (2021-2022).
- Dans 94 % des 34 mesures du PAGE, l'aide financière a été utilisée aux fins prévues. Dans deux cas, le budget prévu de la mesure a été transféré vers une autre mesure, soit le budget de la mesure 7 transféré dans la mesure 6 et le budget de la mesure 33 transféré à la mesure 32.

Source : *Suivi de gestion et des résultats du PAGE.*

- 14 parties prenantes sur les 17 consultées confirment que les mesures ou une bonne partie d'entre elles ont été mises en place en conformité avec le plan initial prévu au lancement du PAGE, en 2017. Trois parties prenantes n'ont pas donné d'avis.

Source : *Consultation des unités responsables des mesures du PAGE.*

### AVIS

### COMMENTAIRES DE L'ÉVALUATEUR RELATIFS AU CRITÈRE 7



**Les résultats sont jugés satisfaisants**, car les deux cibles sont atteintes.

Ⓐ **La cible 17 est atteinte.** La gouvernance et le suivi des résultats ont été conformes aux bonnes pratiques. Cependant, la différenciation des résultats selon le sexe a été imparfaitement réalisée, car elle est réalisée dans 40 % des 20 mesures concernées, en excluant les 2 mesures annulées (7 et 18). À cet égard, **il est suggéré d'améliorer la conformité à l'engagement de différencier les résultats selon le genre féminin ou masculin.**

Ⓐ **La cible 18 est atteinte.** La grande majorité des mesures a été déployée comme prévu au lancement du PAGE, en 2017. Les dépenses ont été réalisées conformément au cadre financier prévu, excepté pour deux mesures dont le budget prévu a été réalloué à une autre mesure. Toutefois, la dépense est demeurée dans le PAGE.



## CHAPITRE 5

# CONFORMITÉ DE LA MISE EN ŒUVRE DU PAGE

### 5.2 CRITÈRE 8

#### MOBILISATION ET SATISFACTION DES CLIENTÈLES SOUTENUES

##### LES CIBLES

- 19. Atteinte des résultats visés dans deux des trois mesures mises en place dans l'axe complémentaire.
- 20. Satisfaction d'au moins 70 % des entrepreneurs et entrepreneures soutenus avec le PAGE.

##### Constats relatifs à la cible 19

En complément à ses quatre axes d'intervention, le PAGE compte un axe supplémentaire avec trois mesures qui visent à encourager les entrepreneurs à prendre part à la mise en œuvre du plan d'action. Cet axe supplémentaire s'adresse aux acteurs nationaux et régionaux qui travaillent en appui à l'entrepreneuriat. C'est ce qui le distingue des quatre axes d'intention du PAGE, qui s'adressent aux entrepreneurs et aux entreprises.

Les résultats des trois mesures de l'axe complémentaire du PAGE sont les suivants :

- **Mesure 32 – Renforcer le rôle des tables d'action en entrepreneuriat**

Les tables d'action en entrepreneuriat (TAE) ont été mises en place dans le cadre de la Stratégie québécoise en entrepreneuriat 2011-2014. Elles visent à dynamiser la culture entrepreneuriale en contribuant à la concertation des acteurs économiques locaux et régionaux en matière d'entrepreneuriat, en offrant un soutien financier à des projets régionaux. L'appui du MEI aux TAE est réalisé dans [le volet 2 du Programme d'aide à l'entrepreneuriat \(PAEN\)](#).

La cible dans cette mesure est la suivante : Initiatives régionales mises en œuvre.

— **La cible est atteinte.** Au 31 mars 2021, les TAE ont mis en place 181 initiatives régionales. Elles consistent en des activités et des projets pour favoriser la concertation et la mobilisation des entrepreneurs et des différents intervenants locaux et régionaux en lien avec l'entrepreneuriat.

- **Mesure 33 – Donner un rôle clé à la Table nationale d'action en entrepreneuriat (TNAE)**

La cible dans cette mesure est la suivante : Initiatives nationales structurantes mises en œuvre.

— **La cible n'est pas atteinte.** Dans le cadre des travaux de révision de la mission et de la gouvernance du MEI et d'Investissement Québec (IQ) réalisés en juin 2020, une réorganisation des directions territoriales du MEI a mené à l'abolition de la TNAE. Celle-ci devait être remplacée par une structure nationale, présidée par la ministre déléguée à l'Économie, sous l'égide du Ministère, et constituée de représentants des [espaces régionaux d'accélération et de croissance](#).

Le budget prévu, soit 250 k\$ par année pour les projets de la TNAE, a été rendu disponible pour soutenir le financement de projets dans le cadre du volet 2 du PAEN, Soutien aux projets issus des tables d'action en entrepreneuriat.

- **Mesure 34 – Soutenir un forum annuel consacré aux entrepreneurs<sup>ads</sup>**

La cible dans cette mesure est la suivante : 25 000 entrepreneurs participants d'ici le 31 mars 2022.

— **La cible est en bonne voie d'être atteinte d'ici à mars 2022.** Le forum annuel est [Expo Entrepreneurs](#). Au 31 mars 2021, ce forum annuel a dénombré 20 261 entrepreneurs ayant participé à l'évènement. L'état d'avancement vers la cible est de 81 %. Parmi ces entrepreneurs ayant participé au forum annuel, 55 % sont des hommes et 45 % sont des femmes.

*Sources : Suivi de gestion et des résultats du PAGE.*

Les avis des 17 parties prenantes responsables d'une ou de plusieurs mesures du PAGE ayant participé à la consultation menée dans le cadre de cette évaluation (17 sur 23 au total) sont les suivants :

- La majorité des parties prenantes consultées, soit 14 sur 17, sont d'avis que le PAGE a contribué à améliorer la concertation et la mobilisation au sein de l'écosystème de l'entrepreneuriat au Québec.

*Source : Consultation des unités responsables des mesures du PAGE.*



## CHAPITRE 5

### CONFORMITÉ DE LA MISE EN ŒUVRE DU PAGE

#### Constats relatifs à la cible 20

La satisfaction des entrepreneurs et des entrepreneures soutenus est mesurée à l'aide des enquêtes réalisées dans les évaluations d'interventions du PAGE effectuées par le MEI durant la période évaluée. Un rapport de satisfaction réalisé en 2018 par Anges Québec auprès de ses membres est aussi utilisé.

Pour des raisons de confidentialité, il n'a pas été possible de procéder à une enquête téléphonique auprès des entrepreneurs et des entreprises bénéficiaires de six mesures relatives aux fonds d'investissement. Cependant, l'ensemble des répondants à disposition est composé de 1 175 entrepreneurs, ce qui permet une marge d'erreur de  $\pm 3\%$ , calculée sur la base d'une population infinie et avec un degré de confiance de 95 %. Par conséquent, l'échantillon disponible est représentatif de la population des entrepreneurs québécois et des entrepreneures québécoises. Le tableau 5.1 présente les résultats.

- Le **taux de satisfaction** des entrepreneurs et entrepreneures soutenus dans le PAGE est évalué à **82 %**. Ce résultat correspond au taux de satisfaction par rapport à l'ensemble des interventions considérées dans l'analyse, pondéré par leur poids dans l'échantillon.

Tableau 5.1

#### Taux de satisfaction des entrepreneures et entrepreneurs soutenus dans le PAGE

Interventions évaluées dans la période du 1 <sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2021	Nombre de répondants	Taux de satisfaction non pondéré	Pondération (poids)	Taux de satisfaction pondéré
— Programme d'aide à l'entrepreneuriat (PAEN)	320	97 %	0,27	0,26
— Femmessor	73	97 %	0,06	0,06
— Centre de transfert d'entreprises du Québec (CTEQ)	551	65 %	0,47	0,30
— Anges Québec	231	99 %	0,2	0,19
<b>TOTAL</b>	<b>1 175</b>	<b>90 %</b>	<b>1,00</b>	<b>82 %</b>
	<b>Moyenne</b>			<b>Somme</b>

Sources : Documentation disponible dans les rapports d'évaluation : [PAEN](#), [Femmessor](#), [CTEQ](#); Rapport Anges Québec (2018).

#### AVIS COMMENTAIRES DE L'ÉVALUATEUR RELATIFS AU CRITÈRE 8



Les résultats sont jugés satisfaisants, car les deux cibles sont atteintes.



**La cible 19 est atteinte.** Dans deux mesures sur les trois que compte l'axe complémentaire du PAGE, les cibles sont atteintes ou en bonne voie de l'être d'ici à 2022.



**La cible 20 est atteinte.** Le niveau de satisfaction des entrepreneures et des entrepreneurs soutenus est supérieur à 70 %.

# CHAPITRE 6

## CONCLUSIONS DE L'ÉVALUATION

### 6.1 APPRÉCIATION GÉNÉRALE DES RÉSULTATS DU PAGE

L'appréciation des résultats visés du PAGE est résumée dans le tableau ci-dessous.

Principaux résultats du PAGE – Degré d'atteinte des cibles		Atteinte des cibles
Du 1 <sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2021		
Légende : (A) pour résultat satisfaisant, (B) pour résultat perfectible, (C) pour résultat insatisfaisant.		
<b>Efficacité du PAGE</b>		
<b>Critère 1 : Efficacité à atteindre les résultats opérationnels visés (extrants)</b>		(A)
– Axe 1 : Atteinte de 7 résultats visés sur 9 ou en bonne voie de les atteindre d'ici à mars 2022.		(A)
– Axe 2 : Atteinte de 6 résultats visés sur 8 ou en bonne voie de les atteindre d'ici à mars 2022.		(A)
– Axe 3 : Atteinte de 2 résultats visés sur 3 ou en bonne voie de les atteindre d'ici à mars 2022.		(A)
– Axe 4 : Atteinte de 7 résultats visés sur 9 ou en bonne voie de les atteindre d'ici à mars 2022. 382 M\$ d'investissement total, dont 207 M\$ de source privée. 375 636 jeunes sensibilisés à l'entrepreneuriat, accompagnement de 217 623 entrepreneurs dans leur démarche, soutien à 24 881 entreprises, appui à 69 commissions scolaires et 59 organismes d'aide à l'entrepreneuriat sollicités.		(A)
<b>Critère 2 : Efficacité à atteindre les effets visés</b>		(B)
– 66 830 entreprises créées en trois ans, atteinte improbable de la cible de 125 000 entreprises en 2022.		(C)
– 3 030 entreprises à forte croissance en 2018, données non disponibles après 2018.		ND
– Au moins une réalisation à succès dans chacun des quatre axes d'intervention.		(A)
<b>Critère 3 : Retombées économiques du PAGE</b>		(A)
– Retombées économiques du PAGE évaluées à 159 M\$ en création de richesse au Québec.		(A)
– Création de 4 102 emplois et maintien de 158 emplois au Québec.		(A)
<b>Pertinence du PAGE</b>		
<b>Critère 4 : Adéquation aux besoins en entrepreneuriat</b>		(A)
– Contribution du PAGE à répondre aux besoins et persistance des besoins en 2021-2022.		(A)
– Réponse adéquate du PAGE par rapport aux besoins des entrepreneurs et entrepreneures.		(A)
<b>Critère 5 : Cohérence du PAGE avec les orientations du gouvernement et du MEI</b>		(A)
– Pas de chevauchement des mesures du PAGE avec d'autres interventions du gouvernement du Québec; cependant, persistance des risques de chevauchement en entrepreneuriat innovant, en appui aux organismes d'aide à l'entrepreneuriat et en appui à la formation des entrepreneurs.		(A)
– Cohérence du PAGE et de ses mesures avec les orientations du gouvernement du Québec.		(A)
– Bonne conception initiale du PAGE, cohérence de la chaîne des résultats visés.		(A)
<b>Efficience du PAGE</b>		
<b>Critère 6 : Effet de levier sur l'investissement</b>		(A)
– Effet de levier sur l'investissement de source privée et publique de 1,7.		(A)
– Effet de levier sur l'investissement de source privée uniquement de 1,18.		(A)
<b>La conformité de la mise en œuvre du PAGE</b>		
<b>Critère 7 : Conformité opérationnelle et gouvernance</b>		(A)
– La gouvernance et le suivi des résultats ont été conformes aux bonnes pratiques.		(A)
– Déploiement des mesures et allocation des crédits conformes au plan de 2017.		(A)
<b>Critère 8 : Mobilisation et satisfaction des clientèles soutenues</b>		(A)
– Mobilisation et réalisations satisfaisantes dans les mesures de l'axe complémentaire.		(A)
– Taux de satisfaction de 82 % des entrepreneurs et des entrepreneures soutenus par le PAGE.		(A)

# CHAPITRE 6

## CONCLUSIONS DE L'ÉVALUATION

### 6.2 RÉPONSES AUX QUESTIONS DE L'ÉVALUATION

L'évaluation du PAGE 2017-2022 conclut que sa mise en œuvre et ses résultats sont satisfaisants. Les résultats de ses 34 mesures constatés après quatre ans indiquent de bonnes perspectives d'atteindre les objectifs dans ses quatre axes d'intervention et son axe complémentaire d'ici à mars 2022.

À cet égard, le PAGE a réussi à accompagner les entrepreneurs, de l'intention d'entreprendre à la création et au développement de leurs entreprises (axe 1), à reconnaître l'apport de l'entrepreneuriat jeunesse, féminin et de la diversité (axe 2), à valoriser différentes formes d'entrepreneuriat (axe 3) et à assurer l'accès à différentes sources de financement (axe 4). Il a aussi contribué à mobiliser l'écosystème québécois pour encourager l'entrepreneuriat (axe complémentaire). Cependant, l'atteinte de ses effets visés d'ici à mars 2022 demeure incertaine, et des risques de chevauchement persistent dans l'entrepreneuriat innovant, la formation des entrepreneurs et le soutien de l'État aux accélérateurs et aux incubateurs d'entreprises.

Plus spécifiquement, les réponses aux questions posées dans le cadre de cette évaluation sont les suivantes :

#### 1. Les résultats visés sont-ils atteints ou en bonne voie de l'être d'ici à mars 2022? (Efficacité)

**L'efficacité du PAGE est jugée satisfaisante.** Les éléments probants constatés sont les suivants :

- Dans le critère 1, il est constaté que 76 % des 29 mesures mises en place ont atteint leurs résultats visés après quatre ans ou sont en bonne voie de les atteindre d'ici au 31 mars 2022. Cinq mesures n'atteindront probablement pas leurs cibles, car leur état d'avancement est en deçà de 50 % après quatre ans. Dans deux autres mesures, l'atteinte des cibles est incertaine, mais demeure possible.
- Dans le critère 2, il est constaté que l'atteinte des effets visés est perfectible. La cible de création de 125 000 entreprises en cinq ans ne sera pas atteinte d'ici à mars 2022. Après trois ans, 66 830 entreprises ont été créées et il serait nécessaire d'en créer 58 170 autres en deux ans. L'atteinte de la cible de 3 500 entreprises à forte croissance demeure possible. Cependant, une seule année de résultats est disponible. Pour terminer, au moins une réalisation inspirante est constatée dans chacun des quatre axes d'intervention.
- Dans le critère 3, il est constaté des retombées économiques satisfaisantes du PAGE. Celles-ci sont évaluées à 159 M\$ sous la forme de production nouvelle et de création de richesse, et à la création d'au moins 4 102 emplois ainsi qu'au maintien d'au moins 158 emplois.

#### 2. La pertinence du PAGE est-elle jugée convaincante? (Pertinence)

**La pertinence du PAGE est jugée convaincante.** Les éléments probants constatés sont les suivants :

- Dans le critère 4, les analyses confirment les faits suivants : le PAGE a constitué une intervention adéquate pour soutenir l'entrepreneuriat, et en 2021-2022, ce besoin est persistant, notamment pour stimuler la création d'entreprises et l'émergence de nouveaux entrepreneurs.
- Dans le critère 5, les analyses confirment l'absence de chevauchement des mesures du PAGE avec d'autres interventions du gouvernement du Québec. Cependant, les risques de chevauchement persistent, notamment dans les domaines de l'entrepreneuriat innovant, de la formation des entrepreneurs et de l'appui de l'État aux organismes d'aide à l'entrepreneuriat. Par ailleurs, le PAGE a été une intervention cohérente avec les orientations du gouvernement du Québec durant la période évaluée, et elle le demeure après 2021-2022, avec la [préparation du prochain plan d'action](#).

#### 3. L'efficacité de l'aide financière accordée dans le PAGE est-elle satisfaisante? (Efficacité)

**L'efficacité du PAGE est jugée satisfaisante.** Les éléments probants constatés sont les suivants :

- Dans le critère 6, l'évaluation a constaté que le PAGE a entraîné 241 M\$ d'investissement externe pour 141 M\$ d'aide financière accordée par le gouvernement du Québec, ce qui procure un effet de levier satisfaisant de 1,7. L'effet de levier de l'aide financière publique sur l'investissement de source privée est de 1,18, soit 207 M\$ d'investissement de source privée pour 175 M\$ d'aide financière publique.

# CHAPITRE 6

## CONCLUSIONS DE L'ÉVALUATION

---

### 4. La mise en œuvre du PAGE a-t-elle été conforme au plan initial de 2017? (Conformité)

**La conformité de la mise en œuvre du PAGE est jugée satisfaisante.** Les résultats sont les suivants :

- Dans le critère 7, il est constaté que 91 % des 34 mesures prévues ont été mises en œuvre conformément au plan prévu au lancement du PAGE, en 2017. Deux mesures ont été annulées et une mesure n'a pas démarré. La gouvernance et le suivi des résultats ont été conformes aux bonnes pratiques. Cependant, l'engagement de différencier les résultats selon le sexe a été imparfaitement réalisé.  
De plus, l'aide financière accordée n'a pas dépassé le budget prévu et les dépenses ont été réalisées conformément au cadre financier, excepté pour deux mesures dont le budget initial a été réalloué à d'autres mesures du PAGE.
- Dans le critère 8, il est constaté un taux de satisfaction de 82 % des entrepreneurs et des entrepreneures soutenus. Le PAGE a contribué à la mobilisation et à la concertation au sein de l'écosystème de l'entrepreneuriat au Québec. À cet égard, deux mesures de l'axe complémentaire du PAGE ont atteint leur cible ou sont en bonne voie de l'atteindre d'ici à mars 2022.

### 6.3 ÉLÉMENTS À SUIVRE OU À RÉVISER

Considérant les résultats constatés et dans le contexte de la préparation d'une nouvelle intervention, le [Plan d'action en entrepreneuriat 2022-2025](#), le Secteur ECER est invité à considérer les points suivants :

**Concernant la pertinence du PAGE, il est suggéré :**

- de s'assurer que chaque mesure du Plan d'action en entrepreneuriat 2022-2025 répond à des besoins documentés et qu'elles sont en cohérence avec la consultation publique annoncée en août 2021 (réf. cible 11);
- de continuer à veiller à l'absence de chevauchement concernant l'entrepreneuriat innovant, l'appui aux organismes d'aide à l'entrepreneuriat et l'appui à la formation des entrepreneurs (réf. cible 12);
- de veiller à l'arrimage du Plan d'action en entrepreneuriat 2022-2025 avec les autres interventions du gouvernement du Québec portant sur l'entrepreneuriat ou la relève entrepreneuriale (réf. cible 13).

**Concernant la conformité de la mise en œuvre du PAGE, il est suggéré :**

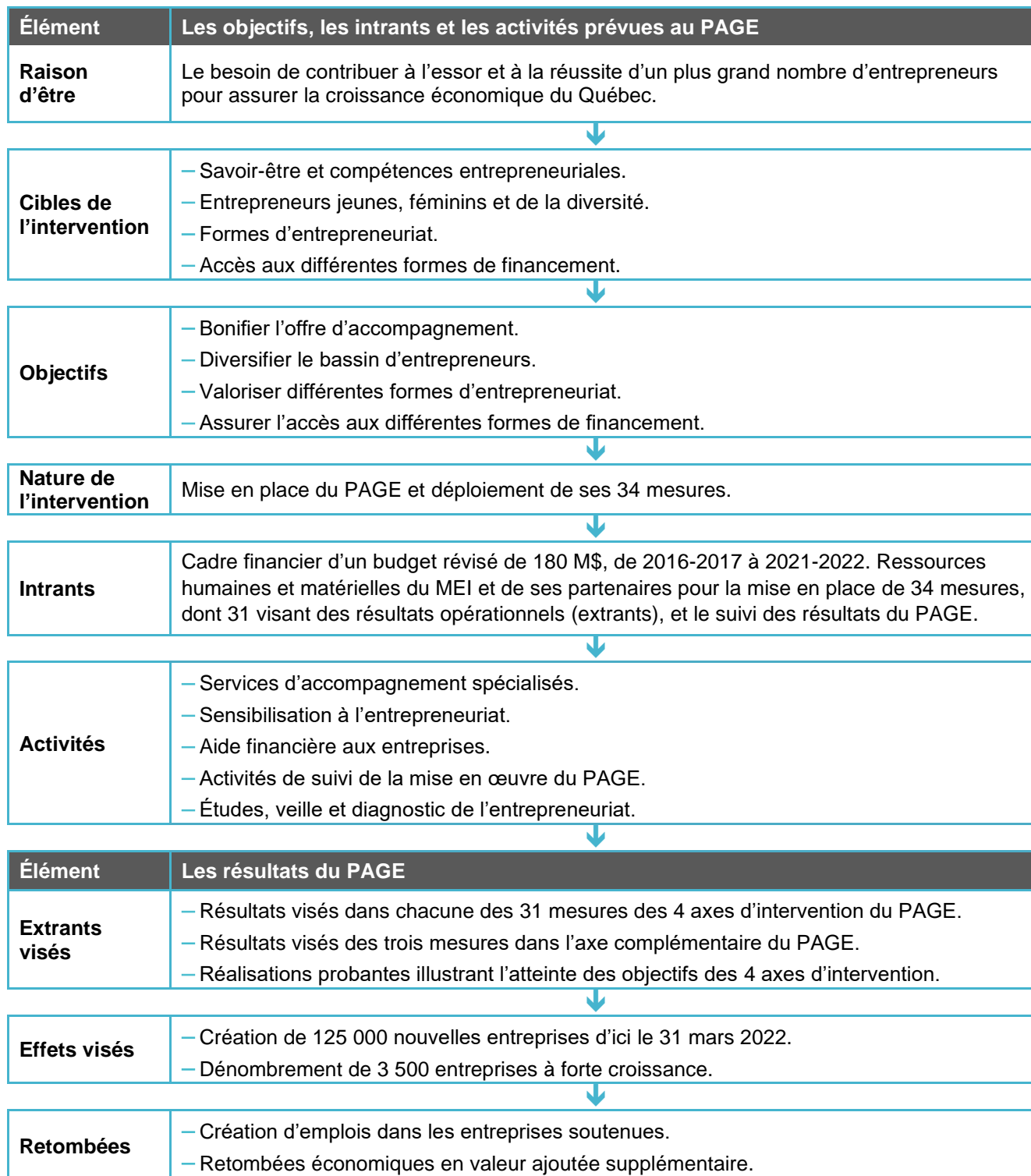
- d'améliorer la conformité à l'engagement de différencier les résultats selon le genre féminin ou masculin (réf. cible 17).

# ANNEXE 1

## COMPLÉMENTS MÉTHODOLOGIQUES

### 1.A LE MODÈLE LOGIQUE DU PAGE

En référence au chapitre 1 de ce rapport au point 1.2.3 – La logique de l'intervention, le tableau ci-dessous illustre la logique de l'intervention gouvernementale, en établissant les liens entre les objectifs de l'aide accordée et les résultats visés.



# ANNEXE 1

## COMPLÉMENTS MÉTHODOLOGIQUES

### 1.B LA RÉPARTITION DE L'AIDE FINANCIÈRE PAR MESURE DU PAGE

Le tableau ci-dessous présente l'état de situation des aides accordées et versées au 31 mars 2021.

État de situation, au 31 mars 2021, des montants d'aide financière accordés et versés dans le PAGE, par mesure et en millions de dollars (M\$)	Aide accordée	Aide versée
<b>Axe 1 : Accompagner l'entrepreneur, de l'intention d'entreprendre à la création et au développement de l'entreprise</b>		
1. Mise en valeur des entrepreneurs <sup>ads</sup> .	1,8	1,8
2. Déploiement de l'offre de services de l'École des entrepreneurs du Québec <sup>ads</sup> .	5,5	5,5
3. Bonification de projets de formation <sup>ads</sup> .	3,6	2,5
4. Mise en œuvre du réseau de pôles régionaux d'innovation au Québec.	24,1	9,7
5. Bonification du soutien au mentorat <sup>ads</sup> .	5,5	5,5
6. Accélération de l'expérience en affaires des entrepreneurs <sup>ads</sup> .	2,5	2,5
7. Soutien aux compétences managériales <sup>ads</sup> (mesure annulée).	0,0	0,0
8. Accompagnement pour l'accélération de la croissance.	23,0	23,0
9. Appui à un nouveau parcours intrapreneurial <sup>ads</sup> .	0,5	0,3
10. Bonification du soutien au transfert d'entreprise <sup>ads</sup> .	12,8	12,1
<b>Sous-total – Axe 1</b>	<b>79,3</b>	<b>62,9</b>
<b>Axe 2 : Reconnaître l'apport de l'entrepreneuriat jeunesse, féminin et de la diversité</b>		
11. Soutien aux projets entrepreneuriaux au primaire et au secondaire.	0,0	0,0
12. Sensibilisation à l'entrepreneuriat en formation professionnelle <sup>ads</sup> .	0,2	0,1
13. Mise sur pied d'un projet pilote en formation générale des adultes <sup>ads</sup> .	0,3	0,1
14. Nouveau programme d'expérimentation de l'entrepreneuriat en milieu scolaire <sup>ads</sup> .	8,0	5,6
15. Bonification du soutien à l'entrepreneuriat féminin.	16,0	13,8
16. Création d'Entreprendre ici pour les entrepreneurs de la diversité <sup>ads</sup> .	2,6	2,6
17. Soutien à l'attraction d'entrepreneurs immigrants <sup>ads</sup> .	0,9	0,8
18. Soutien à l'intégration et à l'accompagnement des nouveaux entrepreneurs immigrants dans les réseaux d'affaires <sup>ads</sup> (mesure annulée).	0,0	0,0
19. Soutien aux projets entrepreneuriaux à fort potentiel <sup>ads</sup> .	0,0	0,0
<b>Sous-total – Axe 2</b>	<b>28,0</b>	<b>23,0</b>
<b>Axe 3 : Valoriser différentes formes d'entrepreneuriat</b>		
20. Orienter le développement de l'écosystème startup grâce à des données probantes <sup>ads</sup> .	0,2	0,2
21. Propulser le Startupfest ici et à l'international.	2,7	1,4
22. Bonification de l'accompagnement en entrepreneuriat collectif <sup>ads</sup> .	0,6	0,5
<b>Sous-total – Axe 3</b>	<b>3,5</b>	<b>2,1</b>
<b>Axe 4 : Assurer l'accès à différentes sources de financement, de la création au transfert</b>		
23. Développement et régionalisation du microcrédit.	11,6	11,6
24. Attribution de bourses d'honneur en soutien aux entrepreneurs <sup>ads</sup> .	10,0	10,0
25. Déploiement des fonds locaux de solidarité dans tout le Québec.	3,5	3,5
26. Appuyer les coopératives par l'entremise du fonds Essor et Coopération.	0,0	0,0
27. Soutien au réseau Anges Québec <sup>ads</sup> .	1,2	0,8
28. Augmentation de la capitalisation d'Innovexport <sup>ads</sup> .	0,0	0,0
29. Création du Fonds RV Orbite Montréal pour les entreprises technologiques <sup>ads</sup> .	0,0	0,0
30. Soutien de la relève entrepreneuriale par le Fonds de transfert d'entreprise du Québec.	0,0	0,0
31. Appui à la reprise collective d'entreprises.	0,7	0,7
<b>Sous-total – Axe 4</b>	<b>27,0</b>	<b>26,6</b>
<b>Axe complémentaire : Place aux entrepreneurs</b>		
32. Renforcer le rôle des tables d'action en entrepreneuriat.	2,4	1,9
33. Donner un rôle clé à la Table nationale d'action en entrepreneuriat.	0,0	0,0
34. Soutenir un forum annuel consacré aux entrepreneurs <sup>ads</sup> .	1,2	1,3
<b>Sous-total axe complémentaire</b>	<b>3,6</b>	<b>3,2</b>
<b>TOTAL</b>	<b>141,4</b>	<b>117,8</b>

# ANNEXE 1







## COMPLÉMENTS MÉTHODOLOGIQUES

### 1.C L'ÉCHELLE D'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS DU PAGE

Les résultats du PAGE sont jugés satisfaisants si les conditions suivantes sont réunies :

1. L'efficacité du PAGE à atteindre les résultats visés doit être jugée satisfaisante. Cette condition est remplie si les éléments suivants sont constatés : (1) au moins 22 des 29 mesures mises en place, soit 76 % des mesures, ont atteint leurs résultats opérationnels visés ou présentent un degré de réalisation situé entre 80 % et 100 % après quatre ans de mise en œuvre; (2) il y a des avancées dans l'atteinte des résultats visés de l'intervention, des retombées économiques et un cas à succès pour chacun des quatre axes d'intervention.

Le degré de réalisation des résultats est évalué de la façon suivante :

Appréciation	Signification de l'appréciation
	L'appréciation  signifie que le résultat est satisfaisant et que la cible est atteinte. Dans le cas des résultats opérationnels (extrants) des 32 mesures mises en place, le résultat visé est atteint ou l'état d'avancement est d'au moins 80 %, ce qui suggère de bonnes perspectives d'atteindre le résultat visé d'ici au 31 mars 2022. Dans le cas des résultats de l'intervention (effets), l'effet visé est atteint ou en bonne voie de l'être et un cas à succès attribuable au PAGE peut être constaté.
	L'appréciation  signifie que le résultat est perfectible et que la cible est en partie atteinte. Dans le cas des résultats opérationnels (extrants) des 32 mesures mises en place, l'état d'avancement est situé entre 50 % et 79 %, ce qui suggère un état d'avancement en retard par rapport à l'échéance du 31 mars 2022. Dans le cas des résultats de l'intervention (effets), l'effet visé n'est pas atteint ou ne sera probablement pas atteint, car la tendance est une baisse importante, mais le PAGE a contribué à limiter l'ampleur avec au moins un cas à succès documenté.
	L'appréciation  signifie que le résultat est insatisfaisant et que la cible n'est pas atteinte. Dans le cas des résultats opérationnels (extrants) des 32 mesures mises en place, l'état d'avancement est situé entre 0 % et 49 %, ce qui suggère un état d'avancement très en retard par rapport à l'échéance du 31 mars 2022. Dans le cas des résultats de l'intervention (effets), l'effet visé n'est pas atteint, car la tendance est une baisse importante, et le PAGE n'a pas contribué à limiter l'ampleur à l'aide d'au moins un cas à succès documenté.

- Rappelons que la plupart des cibles du PAGE ont été établies pour un horizon de cinq ans, alors que l'évaluation est réalisée après quatre ans, ce qui explique un état d'avancement d'au moins 80 %. Lorsque l'horizon ciblé n'est pas de cinq ans, le texte au chapitre 2 le précise.
  - Lorsque la mesure a des cibles quantifiées, l'état d'avancement correspond aux écarts entre la hauteur des cibles et les résultats obtenus après quatre ans. Lorsque la mesure prévoit plusieurs cibles chiffrées, l'état d'avancement correspond à la moyenne des écarts entre les cibles et leurs résultats.
  - Lorsque la mesure n'a pas de cibles chiffrées, l'état d'avancement correspond aux écarts entre les réalisations constatées et les objectifs de la mesure. L'éventuelle subjectivité de l'appréciation est gommée par les arbitrages lors de la validation avec le comité d'évaluation.
2. La pertinence du PAGE doit être jugée convaincante. Cette condition est remplie dans la mesure où il est constaté la persistance de besoins, l'adéquation des mesures déployées par rapport aux besoins, une absence de chevauchement et une bonne gestion des risques de chevauchement dans les mesures ou avec d'autres interventions éventuelles du gouvernement, et la cohérence du PAGE avec les orientations gouvernementales et la mission du Ministère.
  3. L'efficacité du PAGE doit être jugée satisfaisante. Cette condition est remplie s'il a contribué à un investissement de source privée et publique au moins équivalent à 1,5 fois l'aide financière accordée et à un investissement de source privée au moins équivalent au montant de l'aide financière accordée.
  4. La conformité de la mise en œuvre du PAGE doit être jugée satisfaisante. Cette condition est remplie dans la mesure où il est constaté que son déploiement a été conforme au plan initial de 2017, annoncé dans le document officiel [disponible à cet emplacement sur Internet](#), et que sa gouvernance a été efficace. En complément, il est aussi attendu une satisfaction partagée par la majorité des bénéficiaires du PAGE et des parties prenantes à sa mise en œuvre.

# ANNEXE 1

## COMPLÉMENTS MÉTHODOLOGIQUES

### 1.D LA PORTÉE ET LES LIMITES DE L'ÉVALUATION

#### La portée de l'évaluation

Le site Internet du PAGE 2017-2022 annonce 34 mesures. Les deux mesures suivantes ont été annulées :

- Mesure 7 – *Soutien aux compétences managériales.*
- Mesure 18 – *Soutien à l'intégration et à l'accompagnement des nouveaux entrepreneurs immigrants dans les réseaux d'affaires.*

Par conséquent, l'évaluation porte sur les résultats des 32 mesures mises en place dans le PAGE du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2021. Le cas échéant, les données statistiques relatives à l'entrepreneuriat et utilisées pour évaluer les effets et la pertinence correspondent aux données les plus récentes disponibles.

#### Les limites de l'évaluation

Les limites de l'évaluation et les stratégies d'atténuation de leurs effets sont décrites dans le tableau ci-dessous.

#### Les limites de l'évaluation et les stratégies d'atténuation de leurs effets

Limites de l'évaluation	Stratégies d'atténuation de leurs effets
<p>Les résultats visés par le PAGE sont établis pour un horizon de cinq ans, soit du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2022. L'évaluation est demandée dans la dernière année de mise en œuvre du PAGE, ce qui implique une période évaluée de quatre ans de mise œuvre.</p> <p>Cette situation pourrait entraîner des appréciations négatives de l'atteinte des résultats visés, soit un manque d'objectivité de l'évaluation.</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• L'appréciation de l'atteinte des résultats visés tient compte de l'atteinte des cibles après quatre ans ou des perspectives de les atteindre d'ici au 31 mars 2022. Par conséquent, pour qu'un résultat soit jugé satisfaisant, la cible peut être atteinte après quatre ans ou être en bonne voie de l'être d'ici 2022.</li></ul>
<p>Il était prévu de réaliser un sondage téléphonique auprès des bénéficiaires des six mesures associées aux fonds d'investissement. Pour des raisons de confidentialité, il n'a pas été possible de le faire.</p> <p>Cette situation pourrait limiter les appréciations de la satisfaction dans le volet Conformité de l'évaluation.</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• En substitut à ces sondages, un rapport de satisfaction réalisé par un des fonds a été utilisé à titre représentatif. Les interventions évaluées par le Ministère et pertinentes aux mesures mises en place ont été utilisées : Programme d'aide à l'entrepreneuriat, Femmessor, Centre de transfert d'entreprises du Québec. Le cas échéant, lorsque la mesure offrait des données de sondage, elles ont aussi été utilisées.</li></ul>
<p>La mesure de l'atteinte des effets visés est tributaire de la disponibilité des données, qui demandent des délais de 24 mois pour être produites.</p> <p>Cette situation pourrait limiter, voire empêcher, l'évaluation de l'atteinte des effets visés.</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• L'évolution du nombre d'entrepreneurs entrants a été utilisée en substitut au nombre de nouvelles entreprises. Le nombre d'entrepreneurs est corrélé au nombre de nouvelles entreprises et la donnée est disponible jusqu'en 2020.</li><li>• Concernant le nombre d'entreprises à forte croissance, les données historiques permettent de dresser des projections. Par conséquent, l'évaluation a consisté à analyser les perspectives d'atteindre la cible au 31 mars 2022.</li></ul>
<p>Les mesures sanitaires liées à la pandémie de COVID-19 ont affecté le déploiement du plan d'action et par conséquent, certains résultats durant l'exercice 2020-2021. Cette situation pourrait entraîner une appréciation des résultats pénalisant l'intervention.</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Dans les cas pertinents et lorsque l'information était disponible, les réalisations programmées en 2021-2022 peuvent avoir été considérées. C'est le cas pour les deux mesures suivantes : 12 et 25.</li></ul>

# ANNEXE 1

## COMPLÉMENTS MÉTHODOLOGIQUES

### 1.E LES SOURCES DE DONNÉES

En référence à la section 1.4 du rapport, les sources de données utilisées sont les suivantes :

#### 1. Suivi de gestion et des résultats du PAGE

Cette source de données regroupe la reddition de comptes des unités administratives responsables des mesures du PAGE et le suivi de gestion de l'aide financière accordée durant la période évaluée. L'outil principal consiste en un tableau de bord de suivi des résultats en format Excel mis à jour au 31 mars 2021, et qui regroupe une fiche de suivi par mesure. Un second outil a été utilisé, soit le fichier Excel de suivi budgétaire disponible à la Direction des ressources financières du MEI. Les données dans ces fichiers ont été validées par la DCEE au Secteur ECER et par les unités administratives responsables des mesures mises en place.

Cette source de données était la source principale utilisée dans cette évaluation. Les données ont fait l'objet d'une triple validation, l'une par les unités administratives responsables des mesures, l'autre par la DCEE et la dernière par l'évaluateur, à l'aide de recoupements avec d'autres sources d'informations, notamment le croisement des rapports d'évaluation. Le cas échéant, la source d'information est précisée vis-à-vis de la mesure concernée.

#### 2. Consultation des unités responsables des mesures

Un formulaire de consultation a été adressé aux 23 parties prenantes responsables de la mise en place et du suivi d'une ou de plusieurs mesures du PAGE, soit 21 organismes partenaires, un ministère et une unité administrative au MEI. La participation a été bonne, avec un taux de réponse de 74 %, soit 17 formulaires remplis. Les questions portaient sur l'utilité des mesures du PAGE et leur adéquation aux besoins, sur la gouvernance et sur la conformité opérationnelle. Les parties prenantes consultées comprenaient les porteurs des mesures.

#### 3. Enquête auprès des bénéficiaires des mesures du PAGE

Les données de sondage des évaluations pertinentes réalisées dans la période évaluée ont été utilisées. [Les rapports sont disponibles à Québec.ca](#) et les données de sondage sont les suivantes :

- Programme d'aide à l'entrepreneuriat : Sondage réalisé en octobre 2020 et qui a joint 320 entreprises clientes des organismes d'aide à l'entrepreneuriat soutenus par le programme, avec une marge d'erreur des données de sondage de  $\pm 5$  %.
- Femmessor : Sondage réalisé en septembre 2020 et qui a joint 73 entrepreneures soutenues par l'organisme, avec une marge d'erreur des données de  $\pm 8$  %.
- Centre de transfert d'entreprises du Québec : Sondage réalisé en septembre 2019 et qui a joint 551 entrepreneurs soutenus par l'organisme, avec une marge d'erreur des données de  $\pm 4$  %.

De plus, les données d'un sondage réalisé en décembre 2018 dans l'un des fonds d'investissement ont été utilisées. Ce sondage a joint 231 entreprises soutenues par le fonds.

Au total, les enquêtes disponibles ont permis de disposer de 1 175 entrepreneurs répondants, avec une marge d'erreur de  $\pm 3$  %, calculée selon la méthode d'une population infinie. Considérant que les données de sondage sont issues de sources secondaires (rapports d'évaluation) et qu'il n'y a pas d'autres données, il n'a pas été possible de sonder les promoteurs de projets refusés.

#### 4. Statistiques officielles du Québec en entrepreneuriat

[Sur son site Internet](#), le MEI maintient à jour annuellement un portrait de l'entrepreneuriat au Québec, lequel présente notamment le taux de création d'entreprises et le nombre d'entrepreneurs. Ces statistiques officielles proviennent de l'Institut de la statistique du Québec ou de Statistique Canada. Les données utilisées dans ce rapport sont les plus récentes disponibles et ont été compilées par le MEI avec les données les plus récentes disponibles.

#### 5. Documentation disponible

La documentation regroupe la revue de littérature Internet et la documentation administrative disponible, soit quatre rapports d'évaluation réalisés dans la période évaluée, dont le rapport d'évaluation des résultats du PAEN, le rapport Femmessor, le rapport du CTEQ et le rapport du Programme d'appui à la reprise collective (PARC), qui est prévu en décembre 2021. Les rapports annuels du MEI dans la période évaluée et les budgets du gouvernement du Québec ont aussi été consultés.

## ANNEXE 2

### COMPLÉMENTS D'INFORMATION

#### 2.A COMPLÉMENT RELATIF À L'EFFICACITÉ

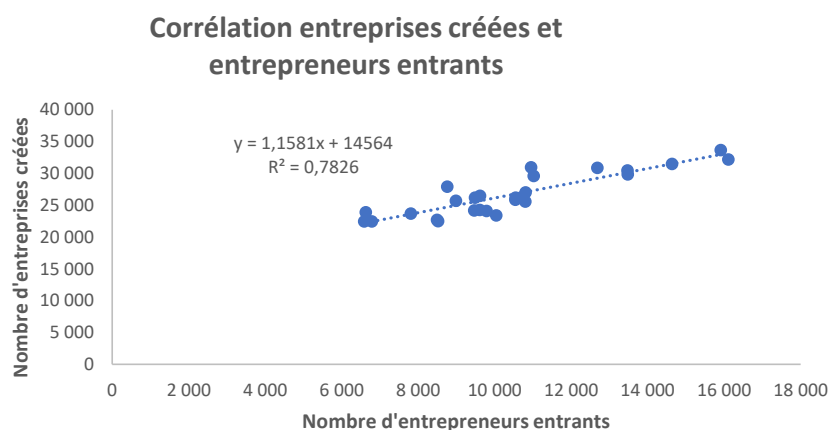
En lien avec les constats associés à la cible suivante :

Cible 5 – Création de 125 000 nouvelles entreprises au 31 mars 2022

En raison de la disponibilité des données, qui s'arrête à 2018 pour la période évaluée, le nombre d'entreprises créées a été substitué par un indicateur apte à fournir une donnée équivalente, soit le nombre d'entrepreneurs entrants. Le graphique A.2.1 présente le lien de corrélation entre les deux indicateurs. Un  $R^2$  de 0,78 indique une corrélation qui est très forte entre le nombre d'entreprises créées et le nombre d'entrepreneurs entrants. Il est donc approprié d'utiliser le nombre d'entrepreneurs entrants en substitut au nombre d'entreprises créées.

##### Graphique A.2.1

Régression linéaire entre le nombre d'entreprises créées et le nombre d'entrepreneurs entrants



Source : *Statistiques officielles en entrepreneuriat. Compilation MEI.*

En lien avec les constats associés aux cibles suivantes :

— Cible 5 – Création de 125 000 nouvelles entreprises au 31 mars 2022

— Cible 6 – Dénombrement de 3 500 entreprises à forte croissance au 31 mars 2022

Les données pour ces deux indicateurs sont tirées de bases de données administratives, dont les déclarations fiscales des entreprises. Pour pouvoir produire la donnée de l'année  $t$ , il faut donc :

1. attendre que l'année  $t$  soit terminée;
2. laisser le temps aux entreprises de produire leur déclaration de revenus pour l'année  $t$  [au cours de l'année  $t + 1$ ];
3. laisser le temps à l'Agence du revenu de traiter la déclaration de revenus des entreprises pour l'année  $t$  [fin de l'année  $t + 1$  et début de l'année  $t + 2$ ];
4. et laisser le temps à Statistique Canada de produire la donnée obtenue de l'Agence du revenu [deuxième moitié de l'année  $t + 2$ ].

En définitive, le délai qui sépare la fin de l'année  $t$  de la date de publication de la donnée officielle est de 2,5 ans.

En lien avec les constats associés à la cible suivante :

— Cible 7 – Obtention de retombées économiques des mesures mises en place

L'impact économique du PAGE est évalué à l'aide du [modèle intersectoriel du Québec \(MISQ\)](#)<sup>3</sup>. Les retombées économiques se définissent comme étant la répercussion des dépenses des acteurs économiques. Le modèle évalue l'effet de cascade dans l'économie québécoise que produit une nouvelle dépense dans une activité économique. L'effet est mesuré en valeur ajoutée additionnelle ou accroissement de la production nécessaire

<sup>3</sup> Institut de la statistique du Québec, *Le modèle intersectoriel du Québec : fonctionnement et applications*, Québec, 2017.

## ANNEXE 2

### COMPLÉMENTS D'INFORMATION

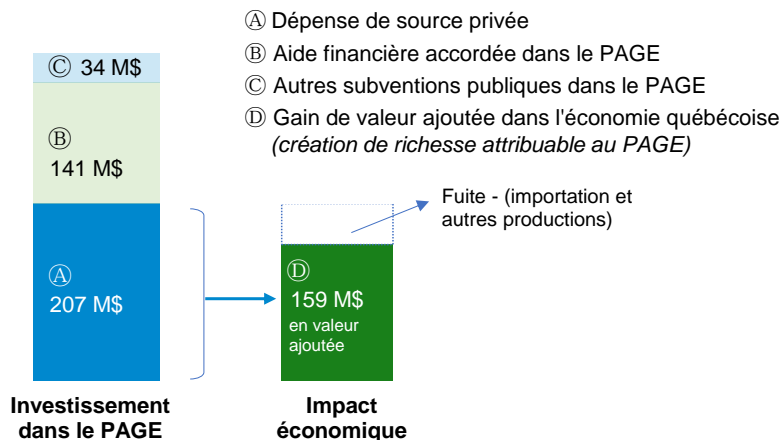
pour répondre à la demande supplémentaire causée par la dépense initiale. Il est à noter que la valeur ajoutée est synonyme de création de richesse contribuant au produit intérieur brut (PIB) du Québec.

Une dépense dans une activité économique crée un choc pour l'équilibre comptable du système, et le modèle estime l'effet de ce stimulus sur diverses variables économiques en le distribuant parmi les secteurs de production selon le processus connu sous le nom de « propagation de la demande ». Ce processus s'accomplit par diverses « rondes » de transactions entre les agents économiques, chacune des rondes impliquant des dépenses pour certains agents, dépenses qui sont dans un même temps des revenus pour d'autres agents. Le modèle fournit une estimation de l'augmentation de la production liée à la dépense initiale, qui correspond à la valeur ajoutée produite par la dépense. Cette valeur ajoutée correspond à l'impact économique à évaluer.

Le MISQ fournit deux mesures de la valeur ajoutée : la valeur ajoutée au prix de base et la valeur ajoutée au prix du marché. Dans notre analyse, nous avons considéré la valeur ajoutée au prix du marché, car le résultat peut être ainsi mis en relation avec le produit intérieur brut (PIB) au prix du marché.

L'impact économique estimé à l'aide du MISQ est intrinsèquement lié au niveau de la dépense utilisée comme intrant dans le modèle. Si la dépense est surestimée, alors l'impact économique sera surestimé, et inversement. Par conséquent, il est important d'entrer le niveau de dépense le plus juste possible.

Le modèle d'analyse est résumé dans le graphique ci-dessous :



Sources : Suivi de gestion et des résultats du PAGE et MISQ. Compilation MEI.

Dans le cas du PAGE, les paramètres suivants ont été considérés :

- Pour faire court, la dépense admise dans le modèle est centrée sur les apports de source privée dans les mesures du PAGE. Cette démarche est conservatrice et elle évite de surestimer l'impact mesuré.
- L'investissement de 382 M\$ entraîné par le PAGE peut être considéré comme une dépense dans l'économie québécoise. Cette dépense se décompose selon les deux postes suivants : 207 M\$ d'apport de source privée et 175 M\$ d'apport de source publique. L'apport de 175 M\$ de source publique se divise en 141 M\$ d'aide financière du MEI dans le PAGE, 28 M\$ d'aide financière d'autres ministères et organismes du gouvernement provincial et du palier municipal et 6 M\$ d'aide financière du gouvernement du Canada.
- Seuls les 207 M\$ d'apport de source privée ont été considérés comme dépense admissible pouvant être utilisée comme intrant dans le MISQ. Cet apport constitue bien une dépense supplémentaire des entreprises et des fonds d'investissement dans l'économie québécoise. À cet égard, l'analyse part du principe que si l'entreprise ou le fonds d'investissement a dépensé, c'est qu'il s'attend à se faire rembourser par la vente de biens et services à ses clients ou par le rendement de l'investissement.
- Le montant de 141 M\$ d'aide financière du PAGE n'a pas été considéré comme étant une dépense admissible dans l'analyse. En effet, l'aide financière est plutôt un transfert d'actif du gouvernement vers les entreprises, et non l'injection d'une dépense nouvelle dans l'économie.
- Le montant de 34 M\$ d'aide financière complémentaire des trois paliers de gouvernement n'a pas été considéré comme une dépense admissible à l'analyse, pour les mêmes raisons que celles évoquées pour l'aide financière du PAGE.

## ANNEXE 2

### COMPLÉMENTS D'INFORMATION

---

#### 2.B COMPLÉMENT RELATIF À L'EFFICIENCE

En lien avec les constats associés à la cible suivante :

— Cible 15 – Apports de source privée et publique équivalant à au moins 1,5 fois l'aide financière accordée

Le tableau A.2.2 présente le détail des composantes de l'effet de levier de l'aide financière accordée par le MEI dans le PAGE, du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2021. L'effet de levier est de 1,7, ce qui signifie que chaque dollar investi par le gouvernement du Québec a entraîné 1,7 \$ d'investissement supplémentaire.

**Tableau A.2.2**

**Effet de levier de l'aide financière accordée par le MEI dans le PAGE par rapport à l'investissement supplémentaire de source privée et publique, en millions de dollars, 2017 à 2021**

Source des investissements dans le PAGE	Montant en M\$
A. Investissement de source privée	207
B. Aide financière palier fédéral (gouvernement du Canada)	6
C. Aide financière paliers provincial et municipaux	28
D. Aide financière accordée dans le cadre du PAGE	141
<b>TOTAL</b>	<b>382</b>
<b>Effet de levier (A + B + C) / (D)</b>	<b>1,7</b>

Sources : Suivi de gestion et des résultats du PAGE; documentation disponible. Compilation MEI.



[economie.gouv.qc.ca](http://economie.gouv.qc.ca)